

Formation ÉDUCATION, FORMATION

—————
Réunion du 9 juin 2004

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques 2005

PROJET D'AVIS.....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE	33
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	34

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Éducation, formation le 9 juin 2004

1. Le Conseil recommande à nouveau que la mise en œuvre de la **réforme de l'enseignement supérieur** (licence, maîtrise, doctorat, LMD) puisse se faire sans rupture de séries grâce à un dialogue suffisant entre gestionnaires et statisticiens afin de définir des nomenclatures stables tout particulièrement pour les nouvelles formations apparues dans le cadre du LMD.
2. Le Conseil renouvelle son appui au projet de **base nationale des identifiants des élèves**, avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou primaire dans le respect des règles de confidentialité. Il souhaite que l'Insee apporte son appui méthodologique au ministère de l'éducation nationale pour réaliser ce projet qui permettra à la fois d'améliorer la gestion du système éducatif et le suivi statistique des trajectoires des élèves.
3. Le Conseil demande que tous les efforts soient faits pour que des remontées statistiques fiables et régulières soient assurées pour les **actions de formation continue** en particulier pour celles qui sont de la compétence des régions. En particulier, il appuie le projet de refonte, engagé par la Dares, de l'enquête sur le suivi financier et physique des actions de formation continue. Il soutient également le projet de base individuelle des stagiaires de la formation professionnelle.
4. Le Conseil souhaite que, dans chaque région, les différents partenaires (conseil régional, rectorat, services du ministère de l'agriculture,...) impliqués dans la **renovation du système d'information sur les apprentis** (SIFA) unissent leurs efforts pour que la remontée des données individuelles puisse se mettre en place le plus rapidement possible dans un cadre harmonisé afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation.
5. Le Conseil marque son intérêt pour les travaux engagés sur les questions de **violence et d'absentéisme scolaires** et souhaite que ces travaux soient poursuivis et approfondis sur le plan méthodologique afin de mieux éclairer les politiques visant à améliorer l'efficacité du système scolaire. Il souhaite également que ces travaux fassent l'objet d'une large diffusion à l'ensemble des utilisateurs.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Éducation, formation réunie le 9 juin 2004.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP

- MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
. Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES
. Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER

- CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS - Cereq
. Département Production et usage de la formation continue - DFC

Par ailleurs 4 services producteurs ont présenté devant d'autres formations du Cnis des programmes statistiques qui contenaient des points sur l'éducation . Ces points ont été extraits de leurs programmes et intégrés comme documents préparatoires à la réunion du 9 juin 2004. Il s'agit de

L'Insee (Département Emploi-revenus)
Le ministère de la Santé et de la protection sociale (titre à voir)
Ministère de la culture et de la communication
La direction générale de la fonction publique

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ÉDUCATION, FORMATION
- 9 JUIN 2004 -

Président : Claire BAZY MALAURIE, Conseiller-maître à la Cour des comptes, rapporteur général de la Cour des comptes

Rapporteur : Alain GOY, adjoint à la Directrice de l'évaluation et de la prospective, chargé de la Sous-direction des études statistiques (SDES) au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Introduction (Mme Claire Bazy Malaurie).....	5
II. Suivi des avis donnés sur le programme 2004, première année d'exécution du moyen terme (M. Alain GOY)	6
III. Violences scolaires ou absentéisme	9
• Quelles sources statistiques et quelles informations (Dominique ALLAIN, DEP)	
• Introduction au débat (M. Olivier HOIBIAN, Maître de conférence à l'IUFM de Versailles)	
• Débat	
IV. Examen des avants-projets de programmes statistiques pour 2005	
• Exposé synthétique (M. Alain GOY).....	17
• Débat.....	19
V. Point d'information	
• l'enquête "formation continue 2006".....	20
• l'enquête IVQ 2004	23
VI. Examen pour avis d'opportunité d'enquêtes	
• enquête CVTS-3 (M. Renaud DESCAMPS)	25
• Enquêtes « en stock » :	
✓ enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs, dans les établissements supérieurs d'enseignement artistique et culturel, et dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités	26
✓ enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés du 2nd degré, dans les classes préparatoires aux grandes écoles des établissements publics et privés, et dans les sections de techniciens supérieurs des établissements publics et privés	27
✓ enquête dans établissements hospitaliers, médico éducatifs et socio éducatifs	27
✓ enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens, des apprentis	29
VII. Projets d'avis de la formation (Carla Saglietti)	31

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ALLAIN Dominique	Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - DEP
Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du label
Mme	BAZY-MALAUURIE Claire	Cour des comptes
M.	BISCOURP Pierre	Insee
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
M.	BOURQUIN	UFC Que choisir
Mme	BROSSARD Anne	Institut Atlantique d'aménagement des territoires
Mme	BRUTEL Chantal	Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche -DEP
Mme	CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	Secrétariat du Cnis
M.	CHARTRON Pierre	Union des industries métallurgiques et minières
Mme	DERAMBURE Francine	Min. Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales-DGER
M.	DESCAMPS Renaud	Cereq
Mme	DESERT Hélène	Min. Fonction publique-DGAFP
Mme	FAVREAU Françoise	Onisep
Mme	FILIPA Catherine	Observatoire régional de l'emploi, de la formation et des qualifications
M.	GOY Alain	Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche -DEP
Mme	GUICHARD Diana	Comité du label
M.	HOIBIAN Olivier	IUFM de Versailles
Mme	JACENKO Tatiana	APEC
M.	JAYET Hubert	Université de Lille 1
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	MURAT Fabrice	Insee
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
Mme	REIGNIER Elisabeth	Insee
M.	RIBON Olivier	Insee
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du Cnis
Mme	SANDOVAL Véronique	Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche- DEP
M.	SANTELMANN Paul	Association pour la formation professionnelle des adultes
Mme	TOMASINI Magda	Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche- DEP
M.	ZAMORA Philippe	Min. Emploi, travail et cohésion sociale-DARES

Absent excusé

M. Jean-Patrick FARRUGIA APCM

I. Introduction

Jean-Pierre LE GLEAU, Insee

Bonjour à tous. Je représente Jean-Pierre PUIG, secrétaire général du Cnis, qui assiste actuellement à la Conférence des statisticiens européens à l'OCDE. Il nous rejoindra en cours de réunion. J'en profite pour vous présenter Madame Claire BAZY MALAUURIE qui préside cette formation pour la première fois. Madame BAZY MALAUURIE est actuellement rapporteur général à la Cour des comptes ; elle est en même temps membre de la Troisième chambre, en charge, en particulier, des questions d'éducation. Auparavant, elle avait occupé des postes de responsabilité à la DATAR, et a été directeur des affaires financières et de l'administration générale au Ministère de l'équipement, puis directeur des hôpitaux au Ministère de l'emploi et de la solidarité.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des participants à ces réunions, car s'il y a une chose que j'ai comprise au cours de ma carrière, c'est que la qualité des statistiques ne tient pas seulement à la façon dont elles sont réalisées, mais également à leur utilisation. Je crois que nous pouvons poursuivre cet objectif, en engageant les débats qui ont déjà été initiés au sein des formations du Cnis, pour améliorer notre appareil statistique et, surtout, le rendre utile.

Je ne voudrais pas m'abriter derrière mes fonctions antérieures, mais mon intérêt pour les questions d'éducation et de formation a été forgé au cours des cinq années que j'ai passées à la Cour des comptes comme responsable des équipes qui contrôlaient l'ensemble du Ministère de l'éducation nationale (enseignement scolaire et supérieur), et qui sont à l'origine, entre autres, de la publication, l'année dernière, du rapport de la Cour des comptes sur la gestion du système éducatif.

Nul n'est besoin de vous préciser que nous avons fait grande utilisation de l'ensemble de l'appareil statistique du Ministère de l'éducation nationale, mais aussi de l'ensemble « emploi », qui est très riche en enseignements.

Aujourd'hui, nous allons essayer d'avancer sur des thèmes qui sont très importants pour les politiques qui sont menées dans le domaine de l'éducation. Je parlais tout à l'heure de l'utilité des statistiques au moment où l'État se lance dans une grande aventure de mécanique budgétaire, à savoir la loi organique relative aux lois de finances, dans lesquels les notions de performance, et donc d'indicateurs, sont mises en évidence. Il est important que l'appareil statistique aide à décrypter, dans l'ensemble des informations, non seulement les informations fiables, qui ont une signification, mais aussi celles qui sont utiles. Je crois que c'est dans cet esprit que la Formation a travaillé. Je me réjouis de pouvoir poursuivre ce chantier avec vous et avec l'ensemble des personnes qui contribuent à l'élaboration de ces statistiques.

Vous avez déjà commencé à travailler sur les comparaisons internationales dans le domaine de l'éducation. Il faudra sans doute engager une réflexion sur les conséquences et, notamment, les suites qui pourront y être données. Ces comparaisons internationales tendent à prendre une place de plus en plus importante, peut-être excessive par rapport au contenu des appareils statistiques, mais c'est un phénomène auquel nous n'échapperons pas.

Voilà, d'emblée, deux orientations auxquelles, personnellement, je porte un intérêt. Il y en a bien d'autres, que l'on pourrait citer, mais je ne vais pas m'étendre car je crois que nous avons un ordre du jour très chargé devant nous.

II. Suivi des avis donnés sur le programme 2004, première année d'exécution du moyen terme

Alain GOY (DEP)

Chaque année, la Formation « Éducation, Formation » émet un avis sur le programme de l'année suivante. Ces avis sont repris afin de déterminer s'ils ont été suivis d'effets. Trois avis avaient été émis sur le programme 2004.

Le premier avis avait été formulé comme suit : « *Le Conseil appuie la mise en place d'une étude sur l'assiduité des élèves et souhaite une diffusion des résultats.* ».

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet car un exposé et un débat sont prévus sur ce thème cet après-midi. Comme vous le verrez, la situation a progressé, et devrait d'ailleurs déboucher sur un dispositif stabilisé.

Dans le deuxième avis, le Conseil manifestait une inquiétude sur les **conditions de réalisation de l'enquête IVA (Insertion dans la Vie Active)**, qui est réalisée auprès des lycéens et apprentis qui sortent du système éducatif. Je ne vais pas m'étendre sur l'historique de cette enquête, mais sachez que c'est une enquête très lourde puisque de l'ordre 400 000 lycéens sortent chaque année du système éducatif, ainsi que 100 000 apprentis. C'est une enquête exhaustive car elle se veut un outil de pilotage du système éducatif, apportant un éclairage pertinent sur l'insertion des élèves aux niveaux des établissements et même des sections professionnelles.

Cette enquête a fait l'objet d'une refonte, afin de mieux répartir les charges entre les établissements scolaires et les établissements de formation d'apprentis d'une part, et les rectorats d'autre part. Une charge, notamment en crédits de vacation, a été introduite pour les rectorats, qui n'existait pas auparavant. L'année dernière, nous avons rencontré des difficultés pour assurer une gestion correcte de l'enquête dans cette nouvelle configuration. Nous avons d'ailleurs sollicité l'appui du Cnis pour nous aider dans cette opération.

Globalement, cette année, l'enquête s'est déroulée dans de meilleures conditions. Nous avons utilisé tous les moyens possibles pour faire pression sur l'ensemble des rectorats, afin qu'ils dégagent les crédits nécessaires à l'exécution de l'enquête. Comme vous le savez, les crédits sont désormais globalisés au niveau des rectorats et donnent lieu à des arbitrages ; nous ne pouvons donc pas leur dire quel montant consacrer à l'enquête IVA. Le directeur de cabinet du ministre avait rédigé une lettre formelle aux recteurs, afin de souligner l'importance de cette enquête. Tous ces efforts ont porté leurs fruits. Il en a résulté une augmentation des taux de réponse ; de nombreuses académies ont notamment effectué des relances par voie postale, ainsi que par téléphone. L'enquête a lieu actuellement sur la moitié des spécialités, mais cinq académies ont tenu à la réaliser sur l'ensemble des spécialités. Le taux de réponse oscille autour de 55 % en moyenne, avec des taux assez faibles en Île-de-France, mais des taux très élevés en Corse, par exemple.

Si les conditions d'exécution de l'enquête se sont améliorées cette année, on ne peut pas dire, pour autant, qu'elle est définitivement installée dans le paysage. Je dirais même qu'il faut, chaque année, se remettre à l'ouvrage, maintenir la pression et la vigilance pour s'assurer que le dispositif fonctionne comme il se doit. Les progrès sont néanmoins réels.

Le troisième avis du Conseil portait sur l'examen du **statut des opérations statistiques du Ministère de l'Éducation nationale**. Lorsque des opérations statistiques sont conduites dans l'administration, elles sont faites :

- soit sous le couvert de la loi statistique de 1951, et auquel cas il est nécessaire de présenter cette opération devant plusieurs commissions, pour obtenir les avis et certificats de conformité nécessaires ;
- soit en fonction d'un texte spécifique.

Parmi les opérations dont le statut relevait de la loi statistique de 1951, un certain nombre d'entre elles n'avaient pas été présentées devant les commissions *ad hoc*. Il importait donc de respecter ces formalités et procédures. Sans entrer dans le détail, la situation a été redressée ; toutes les décisions en la matière ont été prises en accord avec le Cnis.

Désormais, les opérations sur l'apprentissage ne relèveront plus du statut de la loi de 1951. Elles passeront sous un statut purement administratif, car certains textes fondent l'obligation, pour les CFA notamment, de répondre à ces enquêtes.

Pour ce qui est des étudiants et des scolaires, certaines enquêtes dites « enquêtes papier », dont nous parlerons tout à l'heure, étaient adressées aux établissements qui n'envoyaient pas de fichiers dans le cadre de l'échange administratif de fichiers d'élèves. Il a été jugé utile de maintenir ces enquêtes, pour lesquelles les avis et visa du Cnis seront demandés.

Nous vous présenterons, au cours de la séance, un certain nombre d'enquêtes relativement anciennes, dans le cadre de la procédure de remise à jour générale du statut des enquêtes du Ministère.

Je profite de ce point pour évoquer quelques avis qui avaient été donnés dans le cadre du Moyen terme 2004-2008. Je n'en citerai que quelques-uns, qui introduisent d'ailleurs le reste de l'ordre du jour.

Dans le **moyen terme**, le Conseil s'est préoccupé des **systèmes d'information partagés entre l'État et les collectivités locales**. Nous sommes en attente de la loi sur la décentralisation, qui statuera sur les domaines qui seront décentralisés. Nous continuons à noter, de la part de certains services statistiques ministériels, une inquiétude sur les remontées de la part des régions notamment. De fait, nous avons beau signer des conventions et inclure des dispositions dans les textes, l'expérience montre qu'il n'est pas facile de faire remonter des informations homogènes et régulières de la part de trente régions, et encore moins de la part de cent départements. La DARES est la plus concernée par cette question.

Le problème de l'éducation est quelque peu différent puisque, en réalité, c'est le ministère de l'Éducation qui détient la plus grande partie des informations sur le système éducatif. Hormis l'apprentissage, nous sommes plutôt en position d'offreur. Nous avons donc une plus grande marge de négociation. Sur le thème de l'apprentissage, nous vous ferons part, tout à l'heure, de notre inquiétude sur les remontées régulières de fichiers d'apprentis.

En résumé, le dossier du partage des données avec les collectivités territoriales est en attente, et, dans l'immédiat, le Ministère de l'éducation nationale, en particulier, a entrepris de rédiger une note de cadrage sur les données qu'il peut mettre à la disposition des collectivités locales.

Autre dossier de moyen terme : la **constitution d'un vaste ensemble de données au niveau de l'élève, de l'apprenti et de l'étudiant**. Concrètement, nous souhaiterions mettre en place une sorte d'« infocentre », dans laquelle on retrouverait un enregistrement par élève et étudiant, et ce pour

l'ensemble du système éducatif. Pour l'heure, nous avons des données sur les établissements d'enseignement secondaire, les universités et, dans une moindre ampleur, sur les apprentis. Aujourd'hui, la demande qui nous est adressée porte sur les trajectoires des élèves, ce qui suppose de dépasser les frontières de chaque ministère. Deux aspects doivent être pris en compte. D'un côté, il faut étendre au premier degré ce système de recueil d'information sur les élèves, ainsi qu'aux apprentis et aux étudiants non universitaires. De l'autre, et nous sommes au cœur d'une démarche transversale, il faut attribuer à tous les élèves, quel que soit le système dont ils relèvent, un numéro d'identifiant unique (INE ou Identifiant National Elève-Etudiant).

Cette réflexion nous a conduit à envisager le développement d'un répertoire d'identification des élèves, où l'on retrouverait le nom, le prénom, la date de naissance et le numéro d'identifiant. L'on pourrait ainsi inclure le numéro de l'élève dans les fichiers de gestion ou les fichiers statistiques, ce qui nous permettrait de réaliser des chaînages de fichier et de retracer des trajectoires. Bien entendu, pour garantir la confidentialité des données, les numéros d'identifiant d'élèves seront cryptés dans les fichiers statistiques, de sorte que l'on ne puisse pas remonter à l'élève lui-même.

A ce stade, les cahiers des charges ont été rédigés, et les sociétés de services sont en cours de sélection. Une expérimentation est programmée pour la fin de l'année 2004. A la rentrée 2005, le système devra être opérationnel, pour immatriculer les élèves qui vont se présenter dans environ 20 % des départements (c'est à peu près le pourcentage d'élèves qui seront couverts par le système en septembre 2005). Nous n'avons peut être pas encore toutes les forces nécessaires pour mener à bien ce projet, mais il est lancé !

Par ailleurs, toujours au titre des opérations inscrites dans le moyen terme, je voudrais vous signaler que **l'enquête CVTS** sur la formation continue, qui est réalisée auprès des entreprises, est en cours de préparation et sera exécutée en 2006. Nous pourrons y revenir tout à l'heure, à l'occasion de la présentation des fiches. Il en va de même pour l'enquête « Formation continue 2006 », qui sera présentée tout à l'heure.

Pour finir, il était question de **prolonger le panel d'élèves de la DEP** au-delà de sa sortie du système éducatif. Il s'agit de suivre les élèves dans le secondaire et le supérieur et, à leur sortie, de les interroger à nouveau sur leur insertion professionnelle, leurs pratiques culturelles - pour ne citer que ces domaines -, ce à une fréquence de deux à trois ans environ. L'Insee accepte de reprendre cette opération. Une collaboration s'instaurerait donc entre la DEP et l'Insee. Les modalités pratiques de cette opération doivent être précisées, mais l'opération, là encore, a été enclenchée.

Voilà, en substance, la teneur des avis sur l'année 2004 et l'orientation des avis sur le Moyen terme.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je vous remercie de cette présentation. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, qui porte sur les violences scolaires et sur l'absentéisme. C'est un sujet important, qui n'est certes pas nouveau sur le fond, mais qu'il importe d'explicitier à la lueur des évolutions récentes de notre société. Les prémisses du débat seront exposées par Madame ALLAIN, sur les sources statistiques, puis par Monsieur HOIBIAN, sur les problématiques d'ordre général.

III. Violences scolaires et absentéisme

Quelles sources statistiques et quelles informations ?

Dominique ALLAIN (DEP)

Nous sommes dans l'actualité puisque le dernier dossier du *Monde de l'éducation* portait sur la violence scolaire, sans oublier un article, également publié dans *Le Monde* il y a peu, consacré, lui aussi, à ce thème. C'est d'ailleurs ce qui fait la difficulté d'analyse de ce genre de sujet, dont les enjeux appellent la plus grande rigueur en matière statistique.

Il est toujours délicat de présenter les sujets de la violence et de l'absentéisme de manière conjointe, car si ces deux facteurs participent du malaise et du climat scolaires, les origines, les processus, les raisons et les effets en sont radicalement différents.

Le contexte

Chaque enquête lancée par la DEP sur la violence et l'absentéisme a répondu à une demande politique de pilotage du système. Cette demande politique reflète une prise de conscience de la société et témoigne de la convergence des demandes institutionnelle et politique.

Rappelons brièvement l'histoire. A la fin des années 90, l'Inspection générale de l'Éducation nationale publie un rapport très alarmiste sur la violence en milieu scolaire. Ce rapport met en exergue la prévalence des pratiques de racket, qui séviraient dans la moitié des collèges, et souligne l'importance apparente des agressions sexuelles en milieu scolaire. Différents plans ont été mis en œuvre : le Plan Lang 1 en 1992, qui dressait la liste de 80 sites sensibles et prévoyait le recrutement de personnels supplémentaires sur ces sites ; le Plan Bayrou, en 1995, qui proposait de diminuer la taille des établissements, etc. Ces enquêtes se situent donc à la charnière de plans, de commandes politiques et de prise en compte des demandes de la société.

La question de l'absentéisme, elle, s'est posée dans les années 1998-1999, à partir, là aussi, du constat de l'accroissement de formes d'absentéisme dans l'école. Il faut cependant préciser que la communauté pédagogique s'est préoccupée de l'assiduité des élèves dès la mise en œuvre de la loi de Jules Ferry. D'ailleurs, une enquête avait été réalisée auprès des départements vers 1900, qui montrait que dans 5 départements, de l'ordre de 20 % des élèves manquaient au moins quatre mois de l'année scolaire. Nous constatons que le « thermomètre de l'acceptable » est corrélé au contexte. Si, à l'époque, on s'inscrivait dans une volonté de scolarisation, nous évoluons, aujourd'hui, dans un contexte de massification.

Ce type de commande répond également à une volonté forte de l'institution d'appréhender la question sous différents angles. D'une manière générale, cela donne lieu à un appel d'offres auprès de la communauté scientifique et des chercheurs. C'est ainsi qu'un appel d'offres a été lancé en 1994, pour que différentes équipes se penchent sur la violence et ses différentes formes. Un appel d'offres avait aussi été lancé sur la déscolarisation et l'évitement scolaire, qui approchait les différentes formes de l'absentéisme.

Pour finir, ce type de commande doit répondre à la volonté de maintenir une « économie du système statistique ». J'entends par là la nécessité d'objectiver, mais aussi de limiter la charge des enquêtes. Lorsque nous faisons des recensements administratifs, nous nous rendons auprès des équipes pédagogiques qui gèrent aussi le quotidien. Il faut donc limiter la charge de l'enquête ce qui se traduit par une restriction sur le nombre de variables et de demandes.

Par « économie du système statistique », j'entends également réussir à réaliser des enquêtes utiles au pilotage, lorsqu'elles répondent à une commande politique, et qui seront diffusées au public.

Les objectifs et les informations disponibles

Vous avez dû trouver, sur table, la [note d'information](#) d'avril 2004 sur les actes de violence à l'école. Les données chiffrées qui y figurent sont tirées de l'enquête SIGNA, qui est un recensement administratif auprès des chefs d'établissements sur la violence scolaire. L'enquête SIGNA a démarré à la rentrée 2001. L'enquête sur l'absentéisme des élèves, elle, a démarré à la rentrée 2003. Ces enquêtes permettent d'évaluer, d'établir des priorités et d'identifier des axes de prévention.

SIGNA est un recensement administratif des **actes de violence** qui doivent répondre à un des trois critères de gravité suivants :

- actes ayant une qualification pénale évidente ;
- actes ayant fait l'objet d'un signalement à la justice, à la police ou aux services sociaux ;

- actes qui ont un retentissement important dans la communauté scolaire.

S'agissant de la nature de l'acte, 27 types d'actes ont été listés, qui vont des violences envers les personnes aux violences envers des biens. Depuis le mois de janvier 2004, la motivation de l'acte est précisée (acte antisémite, raciste ou sans objet). Dans la base figurent également des données comme l'auteur et la victime, le lieu où la violence s'est produite et les suites qui ont été données.

SIGNA permet d'établir plusieurs indicateurs. Ainsi, on calcule le nombre moyen d'actes signalés par établissement. On calcule également des indicateurs de prévalence, c'est à dire la proportion de la population touchée, des indicateurs qui offrent une approche du risque (en regardant les établissements les plus exposés, en termes de signalement). En revanche, nous ne disposons d'aucun indicateur sur le sentiment d'insécurité puisqu'il s'agit d'un recensement administratif.

S'agissant de l'**absentéisme**, l'on pourrait penser, de prime abord, que cette situation est plus facile à définir que l'acte de violence caractérisé. Mais les contours de l'absentéisme sont difficiles à préciser : quand est-on dans une situation qualifiée de « en retard » ? à partir de quand l'élève est-il absent, sachant qu'il peut être absent mais présent dans l'établissement ? comment peut-on qualifier le motif de l'absence ? est-il justifié, admissible ?

Le niveau d'études scolaires est pris en compte, mais pas le sexe de l'élève. De ce fait, l'enquête pourra vous paraître pauvre, mais en l'absence de systèmes permettant de collecter l'information à la base, nous avons volontairement limité les informations demandées. Dans cette enquête, nous calculons la proportion d'élèves absents plus de quatre demi-journées par mois non régularisées. Monsieur Hoibian reviendra plus longuement sur ce concept, qui offre de nombreuses interprétations et recouvre différentes pratiques. Nous calculons également la proportion d'absentéistes fréquents faisant l'objet de suivi concerté, ainsi que la proportion d'absences excusées avec des motifs qui semblent sujets à caution.

Ces deux enquêtes sont pour l'instant faites auprès des établissements publics. Leur possible extension aux établissements privés sous contrat a été évoquée. Par ailleurs, nous envisageons pour l'absentéisme de refondre le système d'information de gestion des établissements publics du second degré, et d'essayer de récupérer cette information à la base, de façon à ne pas charger l'équipe éducative et administrative.

Les questions d'ordre méthodologiques que soulèvent les enquêtes sur la violence scolaire et l'absentéisme

Ces deux d'enquêtes posent quatre types de questions méthodologiques.

Comment mesure-t-on ?

Tout d'abord, il ne s'agit ni d'enquêtes de victimation, ni d'enquêtes auprès des auteurs puisque les enquêtes sont menées auprès des établissements. D'autres études permettent de prendre ces deux aspects en compte et on a pu observer qu'entre un recensement administratif et une enquête de victimation, le nombre d'actes peut varier considérablement, avec un facteur multiplicatif de 5 ou 7 même. Cela n'est pas si étonnant car l'on ne mesure pas un sentiment d'insécurité quand on réalise une enquête administrative.

En outre, l'on ne peut pas dire, même s'il s'agit d'une enquête administrative, que les établissements « cherchent à faire du chiffre », car ces enquêtes ne s'apparentent pas à des rapports d'activité. Il ne semble pas non plus qu'il y ait une peur de la stigmatisation et une sous-déclaration systématique, peur qui pourrait peut-être exister il y a quelques années. L'institution peut, aujourd'hui, déclarer les faits plus facilement grâce à une prise de conscience collective. Bien entendu, on peut penser que le racket n'est pas toujours déclaré, pas plus que l'acte de violence sur l'enseignant, ni les actes qui ont lieu aux alentours de l'établissement mais ce peut être aussi car ils ne sont pas connus de l'institution.

Qu'est-ce qu'on mesure ?

Je laisserai le soin à Olivier HOIBIAN de développer sur les concepts et les pratiques pour l'absentéisme. Dans l'enquête SIGNA, nous disposons de données déclaratives. Nous savons que chaque établissement a son propre ressenti de la violence, en fonction de son milieu. Nous savons aussi que le critère de retentissement de l'acte de violence dans la communauté scolaire dépend de la nature de cette communauté scolaire. Cela étant dit, lorsqu'on vise un objectif de pilotage, il importe de gérer le sentiment du chef d'établissement, et sa décision dans l'appréciation pour la déclaration de violence. Par rapport à notre objectif de pilotage, ce recensement prend donc tout son sens.

La non-réponse et les stratégies de réponse

Sur certains actes, nous devons gérer soit des situations de sur-déclaration, soit des situations de sous-déclarations.

Autre élément, l'enquête sur la violence scolaire est réalisée tous les deux mois au cours de l'année scolaire. Certains établissements ne répondent pas à chacune des périodes. En l'absence de réponse pour une période donnée, on peut penser soit qu'il y aura cumul des événements de la période avec ceux de la période suivante, soit qu'il n'y a pas d'événement à déclarer. Pour l'instant, les exploitations de notre fichier nous permettent de penser qu'il n'y a pas de rattrapage, mais nous avons aussi de bonnes raisons de penser que lorsque les déclarations ne sont pas faites, cela ne signifie pas pour autant que les établissements n'ont pas d'incidents à déclarer.

Nous avons prévu de lancer à terme des enquêtes qualité, pour commencer à travailler sur un modèle de redressement de la non-réponse, tester des hypothèses sur le rattrapage, les sur-déclarations et les sous-déclarations.

L'interprétation des évolutions

Il faut se demander si l'on est en face d'une évolution réelle, d'une évolution des intérêts (en période de plan, de discussions et de négociations avec différents partenaires), ou encore d'une évolution du sentiment. En janvier, lorsque nous avons introduit la variable « motivation de l'acte », nous avons observé une augmentation des insultes à motivation raciste. Certes, nous ne questionnions pas de la même manière sur ce thème par le passé, mais je crois que les résultats observés reflètent une certaine augmentation liée à la médiatisation.

Quelques résultats

Je vous présenterai les principaux résultats de l'enquête sur la violence scolaire pour l'année 2002 - 2003. Vous en retrouverez la majeure partie dans la note d'information.

Tout d'abord, pas d'alarmisme. Des incidents ont effectivement lieu, mais le ratio est de un peu plus de 2 incidents pour 100 élèves, et de 13 incidents signalés en moyenne par an par les établissements du second degré. Les collèges ont signalé près des $\frac{3}{4}$ des actes, mais cela n'est guère surprenant dans la mesure où ces établissements sont les plus nombreux et scolarisent le plus d'élèves. Par type d'établissements, les lycées professionnels, lorsqu'on tient compte du nombre d'élèves, sont les plus touchés par la violence scolaire. La violence scolaire est un phénomène concentré : 10 % des établissements déclarent 40 % des actes. Enfin, on a un phénomène saisonnier avec le fameux effet « fin de 1^{er} trimestre ». D'ailleurs, les vacances de la Toussaint ont été rallongées, entre autres, pour cette raison.

S'agissant de l'absentéisme, nous ne disposons pas encore de résultats pour la nouvelle enquête. Une précédente enquête, réalisée en 1999 auprès de l'institution, nous montrait que près de 1 % des élèves avaient des absences. Les concepts utilisés alors pour les absences étaient de 12 à 40 demi-journées par trimestre pour les absences de premier type, et des absences représentant plus de 40 demi-journées par trimestre non régularisées pour les absences « lourdes ».

Une enquête avait été réalisée auprès des élèves, en 1993, sur leur fréquentation scolaire. On leur demandait notamment s'ils séchaient des cours, s'ils avaient des comportements d'évitement scolaire : 7 % des lycéens avaient alors un comportement qui se rapprochait soit de l'évitement scolaire, soit de l'absentéisme perlé.

Introduction au débat

Olivier HOIBIAN (maître de conférence à l'IUFM de Versailles)

Pour ma part, je vais essayer d'adopter une position différente, qui serait celle du praticien, de l'enquêteur de terrain qui se fait l'écho des situations observées à l'échelon local, dans les établissements scolaires et qui, en même temps se tourne vers les données statistiques pour savoir si elles éclairent son objet.

Je me suis intéressé à la question du dénombrement des absences dans le cadre de l'appel d'offre interministériel qui a été lancé en novembre 1999 sur le processus de la déscolarisation. A cette occasion, j'ai participé à un travail de recherche conduit par une équipe de l'IUFM de Versailles, qui était dirigé par Jacqueline Costa-Lascoux, et qui avait pour terrain d'étude le département de l'Essonne, et plus particulièrement les communes de Grigny et de Corbeil-Essonnes.

Pour introduire le débat, je vous propose de reprendre les principaux thèmes de réflexion qui se dégageaient de cette recherche.

Les conditions d'émergence de l'absentéisme

Il convient tout d'abord de s'intéresser aux conditions sociales, politiques et médiatiques de l'émergence du thème de l'absentéisme, en tant que question de société. Nous avons obtenu des éléments de réponse dans la présentation de Madame ALLAIN, mais il faut se rappeler que d'autres

thématiques ont été mises au-devant de la scène sociale au cours des deux dernières décennies. Si, dans les années 80, les préoccupations institutionnelles et politiques ont porté sur la question de l'échec scolaire, dans les années 90, en revanche, l'attention s'est déplacée sur la problématique des sorties du système éducatif sans qualifications.

Qu'est-ce qui, au final, justifie cette préoccupation nouvelle sur le thème de l'absentéisme ? Une amplification de ce phénomène à l'échelon des établissements a-t-elle été observée, qui aurait alerté les responsables de l'action publique ? S'agit-il plutôt d'un effet purement médiatique, lié à la montée en puissance d'un certain nombre de thématiques, dans les années récentes, autour de la sécurité publique ? Dans ce cas, l'importance de ce phénomène n'a-t-il pas été artificiellement majoré ?

Voici une première série de questions que se pose le praticien, le sociologue, lorsqu'il est confronté à la question de la déscolarisation et de l'absentéisme.

L'absentéisme : le symptôme d'un mal plus profond ?

Une autre manière d'appréhender cette évolution est d'émettre l'hypothèse que l'absentéisme serait la manifestation d'un phénomène plus préoccupant, celui de démobilisation scolaire. Si l'on adopte cette perspective, une question concerne la dimension heuristique du dénombrement des absences. L'absentéisme, de ce point de vue, est-il un bon indicateur du décrochage scolaire ? Ces données fournissent-elles une grille d'intelligibilité qui permet de mieux comprendre le développement de l'inappétence scolaire pour les apprentissages cognitifs proposés par l'école au cours de la scolarité obligatoire ?

En ce qui concerne notre équipe, la réponse a été à la fois positive et nuancée. Bien évidemment, notre attention a été attirée par l'intérêt des enquêtes statistiques, tant du point de vue de la mesure de l'ampleur du phénomène (quelle est sa réalité effective dans l'établissement ?) qu'au regard des informations que ces enquêtes pouvaient nous fournir pour analyser la variation des taux d'absentéisme. Ce taux pouvait-il varier en fonction du type d'établissement, des niveaux de classes, de l'âge (le retard scolaire peut-il favoriser une sorte de « passage à l'acte vers le comportement d'absentéisme ?), du sexe (les filles adoptent-elles des comportements comparables à ceux des garçons ?) et, enfin - mais l'on pourrait émettre d'autres hypothèses -, selon le public scolaire des établissements (l'on sait en effet qu'il existe de grandes disparités en matière de recrutement social, en fonction de la situation géographique et du quartier d'habitation) ?

L'absentéisme ou le polymorphisme du décrochage scolaire

A priori, au plan méthodologique, le recueil des données sur l'absentéisme ne semblait pas poser d'obstacles majeurs. Le constat de la présence ou de l'absence physique de l'élève apparaissait, de prime abord, comme une donnée relativement objective. Mais à l'usage, on s'aperçoit que cette question est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Je vais tenter de vous donner un certain nombre d'éléments d'appréciation de cette difficulté à bien cerner l'absentéisme.

Premièrement, la notion même d'absentéisme est relativement ambiguë. Le texte qui y fait référence (le texte de 1966, qui a été modifiée par le décret du 19 février 2004) fixe un seuil à partir duquel un enfant peut être considéré comme absentéiste. Ce seuil, relativement ancien, est de « 4 demi-journées d'absence non justifiées, justifiées par des motifs inexacts ou sans motif légitime ou excuse valable ». L'on se rend compte, à travers cette formulation, que la définition même de l'absentéisme introduit une marge d'appréciation pour les équipes de la vie scolaire dans les établissements. Elles doivent se prononcer sur la légitimité de la justification avancée par l'élève ; de ce fait, elles doivent trancher sur cette question. Cela peut déboucher sur des pratiques qui peuvent varier d'un établissement à l'autre, d'une équipe à l'autre, parfois d'un personnel à l'autre.

Deuxièmement, l'on s'aperçoit que la chaîne du recueil et de la saisie des relevés des absences comporte un certain nombre d'approximations, qui sont liées, en particulier, à la diversité des personnels qui sont affectés à cette tâche. L'on se rend compte également que la justification de l'absence fait l'objet de négociations entre les élèves, les familles et les personnels administratifs.

Troisièmement, le logiciel de traitement informatique (logiciel GEP) introduit un certain nombre de confusions dans la comptabilisation des absences. En particulier, une absence d'une heure est comptabilisée comme une demi-journée d'absence. Il existe également une certaine ambiguïté sur les retards.

L'absentéisme ou comment masquer des manifestations plus discrètes de la démobilisation scolaire

Plus fondamentalement, les enquêtes de terrain montrent que les absences prennent, dans les établissements scolaires, des formes extrêmement variées. De ce point de vue, la définition qui a été donnée de l'absentéisme est un indicateur partiel du processus de décrochage scolaire. Il existe en effet des manifestations beaucoup plus discrètes de la démobilisation scolaire, si discrètes que,

malgré les procédures de contrôle mises en place par les CPE, les équipes de la vie scolaire parviennent difficilement à les appréhender.

Tout d'abord, il peut s'agir de « conduites d'évitement », qui témoignent de l'inventivité des élèves. Ceux-ci jouent d'une certaine manière avec la « logique » du système, tirant profit des règles de fonctionnement des établissements. Par exemple, il s'agit d'arriver en retard pour être envoyé en permanence ; de dire qu'on est malade pour rester à l'infirmerie ; de perdre ses affaires parce qu'on va passer un certain temps à les chercher ; de faire valoir un rendez-vous avec le CPE ou avec le conseiller d'orientation pour, finalement, quitter la classe et se promener dans les couloirs, etc. Ces formes discrètes échappent, dans leur grande majorité, au recensement, à la comptabilisation des absences.

En outre, il s'agit de tenir compte du phénomène de « présence/absence » : le fait d'être présent en classe mais de ne pas avoir ses affaires, de passer son temps à dessiner, d'être complètement coupé de la réalité de la situation d'enseignement.

Par ailleurs, les élèves déploient également de multiples stratégies pour ne pas franchir ce seuil de quatre demi-journées par mois. Ils gèrent donc, dans le temps, des « absences perlées » (c'est-à-dire des absences qui n'apparaissent pas au plan quantitatif parce qu'elles sont souvent espacées), des « absences ciblées » (par rapport à un enseignant, une discipline, une journée bien précise, etc.).

Enfin, quel statut doit-on donner dans les enquêtes aux absences justifiées par des certificats de complaisance ? Soulignons que ces justifications sont parfois couvertes par les parents, ou sont avalisées par des signatures sujettes à caution.

Comme nous venons de le voir à travers ces différents exemples, la notion d'absentéisme est donc une donnée relativement complexe. Néanmoins, les enquêtes statistiques sur l'absentéisme présentent un réel intérêt pour la compréhension du processus de démobilitation scolaire, à la condition :

- que l'on définit plus rigoureusement, plus finement, la notion d'absentéisme (il faudrait clairement harmoniser cette définition au niveau des établissements) ;
- que l'on régule le processus de collecte des relevés d'absences quotidiennes ;
- que l'on dote les établissements scolaires d'un outil informatique adapté.

En outre, ces enquêtes statistiques devraient être complétées par des études plus qualitatives, afin de contrôler à la fois les modalités de la comptabilisation des absences à l'échelon local, et d'observer, en amont le « cheminement » qui conduit à l'absentéisme, au passage à l'acte, à l'entrée de l'élève dans ce comportement en rupture avec la norme scolaire.

C'est dans cette complémentarité entre, d'une part, des informations statistiques vérifiées et contrôlées, et, d'autre part, des études plus qualitatives sur le parcours qui conduit à l'absentéisme que l'on pourra avancer dans la compréhension d'un phénomène qui est encore plus préoccupant à nos yeux, à savoir la démobilitation scolaire et l'inappétence pour les contenus d'enseignement.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je vous remercie de cette présentation. Vous nous tenez, finalement, des propos assez rassurants car, fondamentalement, l'on s'aperçoit que les comportements scolaires n'ont pas beaucoup changé ! Je serais curieuse de voir, au travers du recensement que vous nous donnez, si ces pratiques n'existaient pas déjà il y a un certain nombre d'années... Plus sérieusement, je crois que nous sommes au cœur de la difficulté de l'exercice, dès lors qu'on s'attache à décrire des comportements, à les analyser et à les quantifier. Je n'en dirai pas plus car je crois que la parole est à la salle.

Débat

Paul SANTELMANN (AFPA)

Des études ont-elles été réalisées sur les décrochages et les actes de violence dans les CFA ? Je présume que des systèmes pédagogiques, plus ou moins performants, ont été mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire. Des analyses ont-elles été conduites sur le système dual allemand ou sur des systèmes d'enseignement fondés sur l'alternance entreprise/centre de formation ?

Dominique ALLAIN (DEP)

De nombreux groupes de travail ont été constitués sur la prévention de l'absentéisme des 16-18 ans dans les lycées professionnels, et sur les plus de 18 ans, mais à ma connaissance, aucune enquête

spécifique n'a été conduite, en France, sur le décrochage scolaire dans les CFA. En revanche, il est possible que cela ait été fait à l'échelon local, par quelques rectorats. Concernant l'analyse du système dual allemand, je crois que ce thème n'a jamais été abordé, y compris dans le cadre des discussions à l'OCDE.

Alain GOY (DEP)

Je en connais pas, non plus, d'étude sur ce sujet.

Paul SANTELMANN (AFPA)

Je voudrais préciser mon propos. On sait que le système dual allemand est performant en ce que le nombre d'échecs, à la présentation de diplômes, est moins élevé qu'en France. Or ces échecs sont aussi la traduction d'une logique de décrochage. Ne faudrait-il pas initier une réflexion sur les systèmes éducatifs qui limitent ou qui repèrent, de façon préventive, les logiques de décrochage ? Le système d'alternance et d'apprentissage ne doit-il pas être mis en regard de la réflexion sur le problème du décrochage ?

Claire BAZY MALAURIE

C'est une question très pertinente car on a tendance à lier les pratiques de prise en charge avec les résultats. Cela étant dit, y compris sur les résultats du système dual, les Allemands eux-mêmes manifestent aujourd'hui une certaine « perplexité ». Nous reviendrons peut-être sur ces aspects comparatifs plus loin dans la journée.

Francis PAILLARD (APCM)

Je gère un CFA ; je pourrai peut-être vous apporter un autre regard. Chaque région finance l'apprentissage dans son périmètre. Il y a autant de façons d'organiser la formation professionnelle qu'il y a de régions. Je forme le vœu que la décentralisation aboutisse à une harmonisation des dispositifs dans l'ensemble des régions. A cet égard, je pense qu'il faut soutenir la démarche de système d'information partagé entre l'État et les collectivités territoriales, en premier lieu les régions, pour aboutir à des statistiques fiables. Les régions ont besoin de quantifier la population d'apprentis, d'identifier les filières les mieux suivies et les besoins auxquels elles répondent. J'ajoute que les entreprises artisanales représentent les principales structures d'accueil pour les élèves de CFA. Elles n'ont pas de DRH et la gestion des ressources humaines se fait par à-coups, par rapport aux évolutions du marché : aussi, il est difficile d'élaborer une analyse prospective des recrutements dans les secteurs faisant appel aux CFA.

Depuis maintenant trois ans, des CAD (Centres d'Aide à la Décision) ont été mis en place, qui consistent à mettre des personnes à la disposition des chambres de métiers ou des CFA. Ces personnes participent à l'orientation des jeunes et aident à prendre en compte les problématiques liées à l'insertion dans les entreprises. Je vous rappelle en effet que, généralement, sont orientés vers les CFA les jeunes en situation d'échec scolaire dans l'Éducation nationale. Ces jeunes, qui sont issus d'un milieu familial plus ou moins chaotique, sont projetés dans le monde de l'entreprise et ne sont pas toujours adaptés à la vie de l'entreprise.

A mon sens, les directions régionales de l'Insee devraient, en collaboration avec les régions, établir des protocoles d'accord quant à l'élaboration de critères d'enquêtes uniformisés. Nous pourrions peut-être, un jour, parler le même langage. Au sein de l'APCM (l'Assemblée Permanente des Chambres de Métier), chaque département vient exposer ses problématiques : c'est une véritable cacophonie ! Néanmoins, nous sommes parvenus à introduire une certaine harmonie par les CAD, en intervenant au niveau des régions. De leur côté, je pense que les directions régionales de l'Insee devraient se rapprocher des conseils régionaux pour élaborer des statistiques fiables et précises.

Pour finir, on ne peut pas dire, à mon sens, que l'apprentissage favorise ou défavorise l'insertion de ce genre de public. Quant aux absentéismes, il est vrai que le monde de l'entreprise est radicalement différent de celui de l'école, l'apprenti ayant un statut de salarié. Encore une fois, il serait intéressant d'analyser ces situations par département, par région, voire par bassin d'emploi car l'environnement joue un rôle majeur.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je vous remercie de cet éclairage. Les établissements agricoles participent-ils à ces enquêtes ou ont-ils construit leurs propres dispositifs de recueil et d'analyse de données ?

Francine DERAMBURE (DGER – MAPAAR)

Les établissements agricoles réalisent leurs propres enquêtes. Cela étant dit, à ma connaissance, aucune enquête n'a été conduite sur l'absentéisme.

A la rentrée 2004, nous allons conduire une enquête qui s'appuiera sur des remontées individuelles. Nous aurons une base de données élèves exhaustive dès la première année, ce qui nous permettra de faire des traitements plus divers, les informations collectées devenant plus nombreuses. En outre, nous allons utiliser deux identifiants (l'INE de l'Éducation nationale et un numéro identifiant interne à l'Enseignement agricole). Cela nous permettra de suivre des cohortes d'élèves d'une année à l'autre, grâce à un système d'« historisation ». Nous pourrions également suivre chaque élève au cours de l'année scolaire, afin de détecter le phénomène de l'abandon en cours d'année scolaire et d'apprécier le phénomène d'abandon sans qualification. Dans ce dessein, nous organiserons des enquêtes régulières en fin de chaque trimestre. Cette enquête concernera les établissements privés et publics.

Renaud DESCAMPS (Cereq)

Je vous remercie de nous avoir rappelé notre jeunesse en décrivant ces pratiques. Pour ma part, je m'interroge sur la pertinence du repérage des auto-justifications par les élèves majeurs, pour lesquels le rôle de la famille est sans doute quelque peu différent.

Dominique ALLAIN (DEP)

Les textes légaux portent sur l'obligation scolaire des jeunes jusqu'à 16 ans. Des textes, des circulaires, des guides de bonne pratique devraient normalement être élaborés pour les plus de 16 ans. Cela pose néanmoins, comme vous le soulignez, une difficulté car les textes ne s'appliqueront pas de la même manière. Dans certaines académies, les établissements envoient des courriers y compris pour les élèves de plus de 16 ans, dès que le motif paraît « sujet à caution ». Le souci, avant toute chose, est de promouvoir une gestion de proximité de l'élève. Certains élèves majeurs ne souhaitent plus que les courriers soient adressés à leurs parents. Pourtant, certains établissements, certaines inspections académiques continuent à alerter les parents. Le débat est donc ouvert au sein de l'Éducation nationale avec une composante légale et une composante éducative.

Le statut de l'élève salarié est également un sujet de discussion majeur. L'assiduité, entre autres, est soumise à un régime spécifique puisque, dans ce cas, l'élève a une assiduité sous contrainte.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Qu'entendez-vous par « élève salarié » ?

Dominique ALLAIN (DEP)

Quelques élèves de l'Éducation nationale, actuellement scolarisés, exercent une activité salariée.

Pierre CHARTRON (UIMM)

A partir des premiers éléments de l'enquête, peut-on imaginer comment ces enquêtes peuvent contribuer à l'amélioration du dispositif de formation ? Dans nos CFA, où nous réalisons également des enquêtes, nous rencontrons quelques difficultés pour cerner l'information utile par rapport à l'usage qui peut en être fait. D'ailleurs, on a tendance à transformer nos centres de formation en « producteurs » de formations, ce qui n'est pas leur but initial. Avez-vous des pistes d'utilisation possibles pour améliorer le dispositif de formation ?

Par ailleurs, indépendamment des aspects quantitatifs et qualitatifs, comment doit-on interpréter ce seuil de quatre demi-journées ? S'agit-il de quatre demi-journées en moyenne, de quatre demi-journées systématiques ? Les absences longues sont-elles traitées différemment des absences courtes ?

Olivier HOIBIAN (maître de conférences à l'Université de Versailles)

Ces données statistiques présentent un intérêt certain. Les sollicitations de l'administration centrale ont incité les inspections académiques à améliorer le traitement et le suivi des dossiers de signalement. En fait, le seuil de 4 demi-journées était celui à partir duquel le chef d'établissement était tenu de signaler à l'inspecteur d'académie qu'il y avait un cas d'absentéisme avéré dans son établissement. Parmi les données recueillies, on a pu observer un accroissement très sensible du nombre d'élèves absentéistes en début de quatrième et en troisième. Dans ces établissements, qui accueillent essentiellement un public difficile, les équipes de la vie scolaire nous ont expliqué que jusqu'à la fin de la cinquième, certains élèves en difficulté scolaire ont l'intime conviction qu'ils pourront rattraper leurs retards, de manière un peu magique, les notes étant vécues dans un rapport de relation personnelle à l'enseignant. Or avec l'entrée en quatrième, devenus plus matures, les élèves prennent conscience que les difficultés accumulées seront difficilement résorbées. Ils sont brutalement confrontés à une absence de perspectives dans le cadre scolaire, qui les conduit à adopter ces comportements absentéistes.

Les enquêtes statistiques globales permettent également d'observer des taux significatifs d'élèves en retard scolaire. Le facteur « âge » entre aussi en ligne de compte car plus on avance en âge, plus on est tenté d'adopter des comportements de transgression de la norme scolaire.

Pour finir, nous avons fait le constat que des élèves dans des situations scolaires comparables n'adoptent pas les mêmes comportements. Plusieurs facteurs conduisent donc à l'absentéisme, qui varie d'un élève à l'autre et, souvent, d'une famille à l'autre. La relation qui s'établit entre les parents et l'école est, à cet égard, fondamentale.

Dominique ALLAIN (DEP)

Notre enquête sur les signalements à l'inspection académique avait montré que deux tiers des collégiens revenaient dans leur établissement après un signalement à l'inspecteur académique. Ces enquêtes ont donc leur utilité car, au final, tout ce que nous souhaitons, c'est que les élèves reviennent à l'école.

Françoise FAVREAU (ONISEP – MENR)

Avez-vous apprécié l'influence de l'établissement dans la gestion de l'absentéisme ? Vous avez évoqué la longue chaîne que constitue l'enregistrement d'une absence, entre le CPE et les surveillants, et le contrôle du retour, effectué ou non, et de la motivation de l'absence, légitime ou non. Avez-vous apprécié l'ampleur des manœuvres d'évitement ? Les élèves ne mettent-ils pas en œuvre des stratégies individualistes, qui consistent à agir différemment selon le professeur ? Au-delà de l'enjeu qui consiste à redonner une certaine appétence aux élèves pour les contenus d'enseignement, est-on parvenu à diminuer l'absentéisme en mettant en place des procédures de routine ? C'est en tout cas le sentiment que j'ai, pour avoir contrôlé les vies scolaires dans les établissements.

Olivier HOIBIAN (maître de conférences à l'Université de Versailles)

Les établissements que nous avons observés peuvent être considérés comme des établissements « difficiles ». Les chefs d'établissement avaient mis en œuvre des procédures extrêmement rigoureuses : niveaux d'alerte immédiats, relances auprès des familles, etc. Cela étant dit, ces établissements sont confrontés à de telles situations sur le plan familial que malgré tous les efforts déployés en interne pour associer les personnels, y compris les enseignants, au contrôle de l'absentéisme, ce taux reste relativement élevé. J'ajoute qu'ils se heurtent à leurs interlocuteurs privilégiés, à savoir les familles, qui ne donnent pas toujours les retours escomptés. Cependant, il ne fait pas l'ombre d'un doute que l'absentéisme aurait pris des proportions alarmantes si ces procédures n'avaient pas été mises en œuvre.

Dominique ALLAIN (DEP)

Sur le terrain, lorsque les équipes pédagogique et administrative sont mobilisées contre l'absentéisme, les résultats sont plus probants. En outre, si le règlement intérieur a été explicité, si les règles et les pratiques ont été clairement établies, et comprises par tous les membres de la communauté éducative, on lutte plus efficacement contre les stratégies individuelles des élèves.

Concernant la violence scolaire, le problème ne tient pas tant à l'acte grave, mais plutôt au cumul des incivilités. S'agissant de l'absentéisme, le cœur du problème tient au cumul des retards et aux difficultés des familles. En la matière, il faudrait rechercher, du côté des adultes, en plus de la communauté pédagogique, les moyens de lutter contre le décrochage scolaire.

Olivier HOIBIAN (maître de conférences à l'Université de Versailles)

Dans un des établissements que j'ai pu visiter, le CPE savait, dès le matin, combien d'appels téléphoniques il devait passer aux domiciles des élèves pour s'assurer qu'ils seraient bien à l'heure en début de cours. Il savait que les adultes risquaient d'être défaillants à ce niveau. Ces situations sont indépendantes des structures de contrôle interne des établissements. Nous devons donc nous mettre en interface avec les adultes, qui sont aussi des partenaires dans la démarche de prévention de l'absentéisme.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

La longueur des interventions et des questions témoigne de l'intérêt du sujet. A mon sens, il faut poursuivre la réflexion, sachant qu'en la matière, il faut savoir concilier une approche quantitative et une approche plus délicate de l'interprétation et du recueil des données statistiques. En outre, comme l'a souligné Monsieur Hoibian, l'étude même du phénomène ne donne pas toujours les clés pour y remédier. Il ne faut peut-être pas rechercher un affinement absolu de l'appareil quantitatif, car l'on ne résoudra jamais le problème dans son entier, mais plutôt céder la place à d'autres interprétations et à d'autres systèmes d'information.

Olivier HOIBIAN (maître de conférences à l'Université de Versailles)

Un élément mérite d'être pris en compte, de nature institutionnelle et historique : le dualisme du système éducatif français, qui prend appui sur la séparation entre le pédagogique et l'administratif. Dans la gestion de l'absentéisme, les élèves savent jouer sur cette distinction. Les équipes administratives et celles de la vie scolaire considèrent que le problème est réglé dès lors que l'élève revient en classe. Il est certes en classe, mais a-t-on pour autant réglé le problème de la démobilisation et de l'inappétence pour le contenu de l'enseignement ? Cette question essentielle relève d'une problématique plus générale, celle de la définition de la culture scolaire.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Nous pourrions établir des comparaisons intéressantes avec le système britannique, qui remonte à l'existence même, à la valeur même de l'école et de l'enseignement dans la société. Je crois qu'il ne nous reste plus qu'à souhaiter que ces études se poursuivent, qu'elles tiennent compte de la difficulté à définir les sujets, et qu'elles fassent preuve d'une grande prudence dans l'interprétation des résultats.

Je vous remercie de cette présentation et je vous souhaite d'ores et déjà une bonne continuation pour les études parce que je crois que vous ne vous arrêterez pas en si bon chemin !

IV. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005

Exposé synthétique

Alain GOY (DEP)

Il n'est guère aisé de passer en revue l'ensemble des programmes statistiques en matière d'éducation pour l'année 2005. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne vous en présenterai que quelques-uns. Sachez que 8 institutions produisent de l'information en matière d'éducation, à des titres divers certes, mais cela suffit à démontrer l'intérêt et l'ampleur du chantier.

Le Ministère de l'Éducation nationale

J'ai évoqué tout à l'heure la *Base nationale d'identification des élèves*. La période d'expérimentation prendra fin en 2005. J'espère que nous serons opérationnels dès la rentrée de septembre 2005. Dans ce cadre, nous pourrions peut-être prendre contact avec le Ministère de l'agriculture pour envisager les pistes d'amélioration du dispositif de transmission des numéros INE.

Il convient par ailleurs de signaler le projet Système d'information du premier degré. Il s'agit, à l'échelle des écoles primaires, de passer à un système d'information au niveau de l'élève. La base contiendra des informations sur les élèves, les structures pédagogiques des écoles et les intervenants. Elle sera partagée entre le directeur d'école, l'inspecteur de circonscription, pour partie par la mairie et pour partie pour le niveau départemental, avec des accès proportionnés aux droits de gestion de chacun. Ce projet est porté par l'ensemble du Ministère, qui souhaite englober tous les aspects de gestion des élèves. Mais, en tant que service statistique, nous avons dû prendre le relais sur nos propres forces pour assurer des développements complémentaires afin que dans l'avenir on puisse disposer d'indicateurs de pilotage, notamment dans le cadre de la LOLF.

Toujours dans le cadre du projet moyen terme de système d'information, il est prévu d'étendre la base SISE (système d'information sur le suivi de l'étudiant), qui concerne, actuellement, principalement les étudiants universitaires. Nous négocions avec les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce et, plus généralement, avec les écoles de l'enseignement supérieur, pour qu'elles nous fournissent des fichiers dans la norme SISE. J'ajoute que sur le champ initial des universités, la réforme des études universitaires et l'introduction du LMD (licence, master, doctorat) fait peser quelques interrogations sur le devenir de SISE. Dans le cadre du LMD, toutes les formations sont revues et redéfinies dans ce nouveau système. Il faut aussi classer ces formations nouvelles dans la nomenclature des spécialités de formation et il faudrait une coordination forte du ministère, ce qui n'est pas le cas, pour obtenir une classification homogène. et permettant des comparaisons temporelles. C'est un chantier délicat que nous, statisticiens, devons gérer.

Pour finir, l'extension du SIFA (Système d'Information sur la Formation des Apprentis) prend plus de temps que prévu. Actuellement, une enquête « papier » a lieu auprès des CFA, qui doivent transmettre des tableaux. Dans le système SIFA, les CFA devraient fournir un fichier d'apprentis soit à la région, soit au rectorat, suivant l'organisation locale. Dans ce cadre, nous devons négocier avec chaque région, cette procédure requérant un certain délai, sans oublier les discussions à conduire avec les différents partenaires (conseil régional, le rectorat, le ministère de l'agriculture, etc.). A la fin de l'année 2004, environ 5 à 6 régions feront partie du système, alors que nous tablions sur un chiffre plus élevé. A mon sens, il serait opportun que le Conseil formule un avis, pour souligner et réitérer l'intérêt de cette opération.

Le Cereq

Pour cette institution, j'ai retenu les programmes suivants : la troisième vague d'interrogation de l'enquête Génération 98 et l'exploitation de l'enquête Génération 2001. Pour mémoire, ces enquêtes consistent à prendre les sortants d'une année, par exemple 1998, à les interroger trois ans après leur sortie du système éducatif puis six ans ou plus. Ce principe est normalisé au niveau des enquêtes d'insertion professionnelle conduites par le Cereq.

Le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

J'ai noté les programmes suivants : une enquête auprès des candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et un projet de base de données des demandeurs d'emploi en stage de formation rémunéré, pour aider les régions à construire leurs propres indicateurs, de façon homogène. A cela s'ajoute une autre enquête, qui porte sur le suivi financier et physique des actions de formation continue des régions. Cette opération s'est principalement heurtée aux problèmes de remontée d'informations homogènes. Une deuxième refonte est programmée pour l'année 2005. Cette enquête pose une question récurrente : dans le cadre de la décentralisation, comment peut-on s'assurer d'une remontée stable et fiable de l'information des collectivités locales ?

L'Insee

Il convient tout d'abord de signaler que l'enquête Formation et Qualification Professionnelles 2003 continuera à être exploitée en 2005, ainsi que l'enquête IVQ (Information et Vie Quotidienne), qui doit avoir lieu à la fin de l'année 2004. Une présentation de cette enquête est prévue au cours de l'après-midi.

L'on peut également signaler la sortie, entre la fin de l'année 2004 et le début de l'année 2005, d'une nouvelle édition du Bilan formation Emploi, qui est coordonné par l'Insee, et qui met à contribution la DEP, la DARES et le Cereq, pour ne citer que ces institutions.

Le Ministère de l'agriculture

Le système d'enquête du Ministère évolue vers un système de remontée de fichiers individuels avec identifiant. Nous suivons donc des chemins parallèles qui, je l'espère, seront bientôt convergents.

Le Ministère de la santé et de la protection sociale

Il a été procédé à une refonte de l'enquête sur les écoles de formation aux professions sociales. Cette enquête sera exécutée deux fois. Au terme de la période, il faudra s'interroger sur la possibilité de faire exécuter cette enquête par les régions, car ces formations dépendront sans doute de la Région.

Les autres producteurs d'informations

Pour ne pas oublier les autres producteurs, je signale que la Fonction publique réalise une enquête sur la formation continue des agents de l'Etat. Quant au Ministère de la culture et de la communication, il réalise des enquêtes sur les écoles d'art et de musique et, en collaboration avec la DEP, des enquêtes sur l'enseignement supérieur artistique.

J'espère ne pas vous avoir trop étourdi avec cette liste, mais ces quelques points saillants montrent que la situation évolue dans le domaine des statistiques sur l'éducation. Les responsables d'opération qui sont présents à cette table pourront répondre aux questions plus précises.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je vous remercie de cette présentation, qui se veut également un appel aux institutions productrices d'informations et aux utilisateurs.

Débat

Paul SANTELMANN (AFPA)

Ma question portera sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle et le droit individuel à la formation (DIF). Comment gérerez-vous ces situations au plan statistique ? Sachant que chaque salarié disposera désormais d'un véritable « forfait » de formation, comment assurerez-vous la comptabilisation et le suivi de cet usage ?

Philippe ZAMORA (DARES)

Le système de formation continue a été modifié en profondeur, en imposant une simplification du bordereau 2483 et sa limitation à deux pages. Il a donc fallu intégrer les données essentielles, qui relèvent du contrôle administratif de la formation professionnelle, tout en y intégrant une partie sur le DIF, que le Cereq exploite. Le DIF rentrant en œuvre un an après la promulgation de la loi qui a eu lieu le 4 mai 2004 il sera possible, à partir des remontées en 2006 sur 2005, d'obtenir des données sur le nombre d'heures ouvertes au DIF, ainsi que sur le nombre d'heures consommées au titre de ce dispositif en 2005.

Par ailleurs, l'enquête « Formation continue 2006 », sur laquelle nous ferons un point ultérieurement, comporte un certain nombre de questions sur le DIF. Sachant que nous serons aux prémices de la mise en œuvre du DIF, nous n'en verrons les avantages que plus tard. En revanche, l'enquête « Emploi » en continu devrait nous fournir des éléments sur l'accès à la formation et sur le nombre d'heures. Nous verrons si le DIF contribue en partie à résorber les écarts et les inégalités d'accès.

Enfin, il serait intéressant d'introduire des éléments dans le Panel européen, dont la première vague est déjà en place. Nous pourrions tirer de précieux enseignements sur la formation professionnelle tout au long de la vie.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Des perspectives nouvelles se dessinent-elles, en matière de suivi statistique, au niveau européen ?

Alain GOY (DEP)

Pour 2006, nous préparons, dans le cadre de l'OCDE, les opérations PISA et IALS. Nous y participons, avec pour souci d'avoir une contribution méthodologique dans ces deux opérations. Au niveau européen, nous tenons un discours clair : il faut que l'Europe se construise ses propres opérations d'évaluation et de comparaison, en fonction de ses propres conceptions de l'éducation, qui ne sont pas forcément celles que l'on devine à travers les épreuves de l'OCDE. Il me semble que nous avons une conception moins « utilitaire » de l'éducation. Il faudrait que nous parvenions à faire entendre notre voix et à convaincre les autres pays européens, qui jugent inutile d'investir des sommes considérables

alors que l'OCDE dispose déjà de résultats. Pourtant, les États membres de l'Union se sont donnés le droit mutuel de regarder le système éducatif du voisin ; des indicateurs de comparaison sont dès lors élaborés, des transferts de bonnes pratiques sont effectués, conférant une dimension véritablement politique à cette question. D'où la nécessité de définir des enquêtes et des indicateurs qui reflètent les conceptions profondes de l'Europe en matière d'éducation.

Jean-Pierre PUIG (Cnis)

Le premier Comité statistique de l'OCDE s'est réuni hier et avant-hier. De nombreux points figuraient à l'ordre du jour, dont un portant sur les questions de formation. A cette occasion, la délégation française est intervenue pour souligner la nécessité de prendre en compte les enseignements des expériences nationales de certains Etats membres dans les opérations globales de l'OCDE.

Dominique ALLAIN (DEP)

J'ai participé récemment à une réunion du « Réseau C », une instance informelle de l'OCDE, qui a pour objet de réfléchir aux établissements et aux enseignants. Nous parvenons difficilement à faire entendre la nécessité de prendre en compte des évaluations nationales et les pratiques pédagogiques. La France est en position minoritaire, bien accompagnée par la Suède et les Etats-Unis. L'opération PISA a bien fonctionné. D'ailleurs, le Secrétariat de l'OCDE souhaite que les enquêtes actuelles, qu'elles portent sur les établissements, les élèves ou les enseignants, partent de PISA. Cela nous ennuie quelque peu dans la mesure où PISA porte sur les élèves de 15 ans, donc sur deux types d'établissements, les collèges et les lycées. Par ailleurs, la France souhaite utiliser les évaluations nationales, et notamment celles menées sur les enseignants et les pratiques pédagogiques.

Alain GOY (DEP)

Il y a quelques années, la France s'était désengagée de l'opération IALS, qui consistait en une évaluation des adultes, estimant que cette enquête comportait un biais non négligeable sur les Français. L'OCDE avait attribué ce désengagement à un mouvement d'humeur provoqué par le mauvais classement de la France. Un travail méthodologique avait ensuite été engagé avec différents pays, par exemple la Belgique et l'Angleterre, et différents partenaires, dont l'Insee, afin de mieux maîtriser ce type d'évaluation. L'enquête IVQ profite d'ailleurs de ces améliorations.

Concernant PISA, qui évalue les élèves de 15 ans, il est vrai que l'OCDE veut en faire une opération globale, qui servira à l'évaluation des établissements, des enseignants, et même de l'équipement informatique dans les écoles ! Nous sommes opposés à cette approche, de même que les Etats-Unis. L'échiquier des interactions est donc très complexe !

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Ces enquêtes ont-elles un sens, une utilité pour vous, utilisateurs et promoteurs de formation ? Sont-elles, au contraire, très éloignées de vos préoccupations ?

Philippe ZAMORA (DARES)

L'OCDE relance une nouvelle opération IALS d'ici à l'horizon 2010. Le Ministère de l'éducation et le Ministère du travail représentent la France dans la délégation chargée de concevoir les modalités d'une nouvelle enquête sur les compétences des adultes. Deux alternatives sont possibles : d'une part, comme cela avait été fait dans le cadre de IALS, évaluer les compétences élémentaires de base, à travers des tests ; d'autre part, mesurer les compétences élémentaires au sens déclaratif du terme, c'est-à-dire celles qui sont mises en œuvre par les individus dans leur quotidien professionnel. Nous sommes aux prémices de la réflexion. Une réunion d'experts doit se tenir prochainement, pour tenter d'élaborer une position française commune. J'ai conscience que cela ne répond pas à votre question, mais il me paraissait important de souligner ces points.

V. Point d'information

L'enquête « Formation continue 2006 »

Pierre BISCOURP (Insee – Division Emploi)

L'enquête « Formation continue 2006 » a été présentée au Cnis dans sa formation « Emploi-Revenu ». Aujourd'hui, il s'agit de vous donner un aperçu de cette enquête et de ses principes. Je ne ferai donc pas de point sur l'état d'avancement des travaux.

L'enquête « Formation continue 2006 » a pour objet de mesurer, au cours des douze mois qui précèdent l'interrogation, la participation des adultes à des activités de formation. Le champ de formation est très large, et reste sensiblement proche de l'enquête équivalente qui a été réalisée en 2000. Ce champ recouvre « toutes les activités entreprises par les enquêtés, avec l'intention d'accroître leurs connaissances ou leurs compétences, dans un but professionnel ou personnel ».

L'enquête permet de décrire plus précisément l'ensemble de ces formations, dans une limite de quatre formations, avec des indications sur la durée de la formation, les modalités, le financeur, la spécialité étudiée, les objectifs de la formation, l'organisation, la délivrance ou non d'une certification. Enfin, l'enquête permet de comparer la situation des enquêtés avant et après la formation.

Bien que cette enquête ressemble fortement à celle de 2000, la version 2006 s'inscrit dans un contexte quelque peu différent dans la mesure où, à l'échelle européenne, l'Adult Education Survey (AES), a été mise en place et a vocation à être exécuté tous les cinq ans. Le projet AES s'inscrit dans le processus dit « de Lisbonne », qui affirme le principe du soutien à l'apprentissage tout au long de la vie, conformément aux objectifs que s'est fixé le Conseil européen en 2002. Pour évaluer ces objectifs, des indicateurs statistiques doivent être mis en place, parmi lesquels figurent l'enquête AES et le projet CVTS. L'enquête AES est en quelque sorte le versant « ménages » des dispositions sur l'apprentissage tout au long de la vie. Le champ de l'enquête englobe les 24-64 ans (les adultes), qu'ils soient ou pas sortis de la formation initiale. Le champ des formations est celui de l'enquête Formation Continue 2006. D'ailleurs, nous veillerons à ce que l'enquête Formation Continue 2006 s'inscrive dans le cadre du projet AES et de ses contraintes.

La première enquête AES sera réalisée, dans le cadre d'un « *gentlemen agreement* », au choix des pays en 2005, en 2006 ou en 2007. La France a opté pour l'année 2006. Aucun règlement ne sera élaboré avant l'horizon 2010. La France réalisera l'enquête AES dans le cadre d'une enquête complémentaire à l'enquête « Emploi en continu 2006 » (EEC). Elle aura lieu auprès du sixième sortant de l'EEC tout au long de l'année 2006, auprès d'environ 30 000 personnes. Le questionnaire est géré en grande partie par le Cereq, en collaboration avec l'Insee qui assurera la maîtrise d'ouvrage statistique. A terme, l'on devrait tendre vers un questionnaire européen, qui aura vocation à s'appliquer à tous les pays membres, afin de disposer de données comparables d'un pays à l'autre.

C'est dans cette optique que l'Insee a répondu, avec son premier projet de questionnaire, qui est maintenant disponible, à l'appel d'offres d'Eurostat. Si son offre est retenue, on peut espérer que le questionnaire qui aura été mis en œuvre et testé d'ici à la fin de l'année par l'Insee, ou du moins certains éléments, seront repris par l'ensemble des pays européens à partir de l'année 2005 ou 2006.

La prochaine enquête CVTS se déroulera également en 2006. A l'Insee, il a été décidé de lier ces deux enquêtes en extrayant l'échantillon des entreprises interrogées à CVTS de celui des entreprises dont au moins un salarié a été interrogé dans le cadre de l'enquête FC 2006. Il sera ainsi possible d'établir un lien entre les pratiques de formation au sein des entreprises, telles qu'elles sont décrites par les salariés, et celles qui sont décrites par les entreprises elles-mêmes. La conjonction de deux enquêtes sur une même année est une occasion unique de comparer la cohérence de ces déclarations.

S'agissant des éléments de calendrier, une réunion est programmée, d'ici à la fin du mois, avec les partenaires sociaux, pour recueillir leurs commentaires. Le projet sera présenté au Comité du label en septembre prochain. Un premier test sera réalisé d'ici la fin de l'année, en décembre, et un second aura lieu en février 2005. La collecte débutera au 1^{er} janvier 2006, en même temps que l'EEC 2006.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

Francis PAILLARD (APCM)

Concernant l'enquête CVTS, on ne retrouve pas, dans les unités enquêtées, les entreprises de moins de 10 salariés. D'une manière générale, j'ai l'impression que l'artisanat est ignoré par l'Insee. Pourtant, ce secteur a recruté près d'un million de personnes en dix ans.

Pierre BISCOURP (Insee – Division Emploi)

Je ne gère pas directement l'enquête CVTS. Je ne suis donc pas en mesure de répondre à cette question. Je crois savoir que les unités enquêtées tiennent compte d'une contrainte européenne.

Renaud DESCAMPS (Cereq)

Nous pourrions vous apporter des éléments de réponses tout à l'heure. La question est tout à fait pertinente.

Paul SANTELMANN (AFPA)

Le panel est suffisamment étendu pour que l'on puisse repérer des sous-ensembles pertinents par rapport à l'usage de la formation continue. Pour ma part, je crains que ce type d'enquêtes ne donne qu'une approche globale de l'usage de la formation continue, par les ingénieurs, les chômeurs et les moins qualifiés, qui ne permettrait pas de déceler des tendances pertinentes. Or il s'agit de savoir si le système améliore l'accès des moins qualifiés à la formation continue, de déterminer s'il est plus efficace pour les moins qualifiés que pour les plus qualifiés, ce que la taille de l'échantillon ne permettra pas de voir.

Pierre BISCOURP (Insee – Division Emploi)

Je pense que cet échantillon de 30 000 personnes, qui porte sur l'ensemble du sixième sortant de l'EEC sur l'année 2006, est tout à fait raisonnable et représentatif.

Renaud DESCAMPS (Cereq)

Dans le cadre de l'enquête FC 2000, qui avait un format similaire, le Cereq et d'autres institutions avaient réalisé des analyses portant sur des types spécifiques de personnes (les précaires et d'autres profils particuliers). En l'occurrence, la taille de l'échantillon permet de cibler certaines populations au niveau de l'analyse.

Philippe ZAMORA (DARES)

Un effort a été fait sur les processus d'accès à la formation. Cela fournit donc un éclairage beaucoup plus poussé des modes concrets d'accès qui peuvent servir à l'évaluation et l'analyse des inégalités d'accès. A mon sens, l'échantillon est suffisamment étoffé et représentatif.

Paul SANTELMANN (AFPA)

Il sera néanmoins difficile de déterminer les indicateurs d'efficacité et de performance du système de formation continue. Je précise que ces indicateurs ne sont pas les mêmes selon les groupes sociaux ou les ensembles sociologiques (cadres, chômeurs...). Pour ma part, je ne sais pas ce que recouvre l'expression « égalité d'accès à la formation ». Mais si les demandeurs d'emploi ont accès à des systèmes de formation peu efficaces, et que les salariés, eux, ont accès à des systèmes de formation efficaces, ce n'est pas la même chose que si c'est l'inverse. L'enquête ne vise pas à répondre à ces questions, j'en ai conscience. Dans le système statistique français, je crois que nous rencontrons une réelle difficulté à établir une corrélation entre l'usage et l'efficacité de la formation.

Pierre BISCOURP (Insee – Division Emploi)

L'enquête peut permettre, de par sa dimension longitudinale même courte, d'évaluer la situation des personnes avant et après la formation. En outre, comme elle est complémentaire à l'enquête Emploi, nous pouvons connaître la situation des enquêtés sur le marché du travail, suffisamment longtemps avant. En revanche, nous ne connaissons pas cette situation suffisamment longtemps après, car nous interrogeons le sixième sortant de l'enquête EEC, ce qui limite l'analyse des effets de la formation. Par ailleurs, pour ce qui est de l'hétérogénéité des formations, une nomenclature des activités de formation a été élaborée dans le cadre du projet européen. L'on distingue trois grandes catégories de formations :

- les formations dispensées dans un cadre institutionnel et qui débouchent sur un diplôme reconnu par le système national de certification (ce sont les formations dites « formelles ») ;
- les formations qui sont également dispensées dans un cadre institutionnel mais qui ne débouchent pas sur un diplôme reconnu (il s'agit des formations dispensées en entreprise ou au niveau de la branche) ;
- et, enfin, les autres formations.

Et, comme je l'ai indiqué précédemment, l'enquête comportera des informations sur le financeur, l'organisme qui dispense la formation, le type de formation, etc. Nous disposons donc de bon nombre d'éléments pour conduire des analyses.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je vous remercie de ces précisions. Je rappelle que ces enquêtes relèvent, pour l'avis d'opportunité, de la formation « Emploi – Revenu ».

L'enquête IVQ 2004

Fabrice MURAT (Insee – Division Emploi)

L'enquête IVQ sera collectée à la fin de l'année. Elle a pour objectif d'évaluer les compétences des adultes dans certains domaines nécessaires à la vie professionnelle et quotidienne.

Il s'agit de la deuxième édition d'une première enquête qui avait été réalisée en 2002, sur un échantillon plus restreint. Les résultats de cette première enquête, qui ont fait l'objet d'une publication dans *Insee Première* il y a environ un mois, sont les suivants :

- 12 % des personnes sont en difficulté face à la lecture ;
- les hommes sont plus souvent en difficulté que les femmes, les diplômés moins souvent que les non diplômés ;
- la langue d'apprentissage de la lecture joue un rôle majeur ; les personnes qui ont appris à lire dans une autre langue que le français sont en grande difficulté, près des deux tiers, au lieu de 12 % ;
- les personnes de 55 à 65 ans sont plus souvent en difficulté que les personnes de moins de 25 ans (20% contre 4%).

L'édition 2002 de l'enquête IVQ poursuivait avant tout un objet méthodologique. Il s'agissait de faire progresser la connaissance dans un domaine peu connu alors : l'évaluation des compétences des adultes. Selon l'enquête IALS, rappelons-le, 40 % des personnes vivant en France pouvaient être qualifiées d'illettrées. Ce résultat, quelque peu surprenant, avait d'ailleurs donné lieu à une batterie d'expertises méthodologiques, justifiant le retrait de la France de l'enquête.

Les résultats de l'enquête IVQ 2002 paraissant fiables, il a donc été décidé de reconduire l'opération, sur un échantillon élargi, et en sur-représentant, à partir des données de recensement, les ménages où l'on était le plus susceptible de trouver des personnes en difficulté. Il sera ainsi possible d'affiner le diagnostic et, éventuellement, de calibrer les offres de formation en réponse aux difficultés observées.

Dans la deuxième édition de l'enquête IVQ, des exercices permettant d'évaluer directement les compétences des personnes seront proposés aux enquêtés. Le mode déclaratif sera donc écarté. En particulier, des exercices seront proposés sur des supports de la vie quotidienne (programme télévisé, articles de journaux, CD fictif...), et les enquêtés devront répondre à des questions sur ces supports, afin de vérifier leur capacité de compréhension. Outre les exercices proposés en lecture, des exercices seront proposés en compréhension orale (diffusion du court bulletin météo, d'un message d'information de la sécurité routière...). L'analyse sera complétée par des informations sur la numéracie, afin d'apprécier la capacité des enquêtés à mobiliser des compétences de base en calcul, dans le cadre de la vie quotidienne. Pour éclairer ces résultats cognitifs, un questionnaire biographique permettra d'enregistrer des informations sur le parcours scolaire, familial et professionnel de l'enquêté, ainsi que les difficultés rencontrées par la personne dans la vie de tous les jours en raison des difficultés de lecture.

Plusieurs institutions participent au groupe de pilotage de l'enquête (le Ministère de l'éducation nationale, la DARES, l'Observatoire de la pauvreté, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme...), sans oublier les équipes de recherche universitaire, qui ont collaboré à l'élaboration des épreuves, pour s'assurer de leur robustesse.

L'échantillon porte sur 7 000 répondants pour l'ensemble de la France. Il convient de préciser que dans 3 régions, l'Aquitaine, le Nord-Pas-de-Calais et les Pays de Loire, il est prévu de grossir l'échantillon jusqu'à la taille de 1 300-1500 répondants, pour pouvoir apprécier l'impact des spécificités régionales. L'enquête se déroulera à la fin de l'année. Nous espérons produire les premiers résultats en juin 2005.

Sur le fond, plusieurs pistes d'analyse seront explorées. Les causes des difficultés des personnes seront étudiées (les décès, le parcours scolaire, les divorces...). Sur ce sujet, nous nous attacherons à repérer les facteurs survenus pendant l'enfance et pouvant avoir un impact sur la vie adulte, éventuellement par l'échec scolaire qu'ils ont provoqué. Nous nous intéresserons également aux conséquences des difficultés en lecture, qu'il s'agisse de l'intégration au marché du travail ou des actes de la vie quotidienne (écrire une lettre, prendre un rendez-vous, utiliser un guichet automatique...). Il s'agit, vis-à-vis des personnes en difficulté face à la lecture, d'identifier ces difficultés, de voir si elles peuvent s'appuyer sur un réseau leur permettant de les pallier. Enfin, avec un échantillon d'environ 1 000 personnes en difficulté, il s'agit d'affiner le diagnostic sur ce public, de mettre en évidence l'hétérogénéité de cette population (personnes scolarisées en France, personnes non scolarisées en France...), la diversité des difficultés rencontrées (lecture, interprétation, écriture...), mais également de mettre en évidence les différences de degré (certaines personnes sont quasiment analphabètes, d'autres parviennent, tant bien que mal, à réussir les exercices simples de compréhension...).

L'enquête IVQ a aussi pour ambition de chiffrer l'effectif et la répartition par catégorie des populations en difficulté, afin de fournir une base objective d'ajustement de l'offre de formation.

Claire BAZY-MALAUURIE, Présidente

Je vous remercie de cette présentation.

Véronique SANDOVAL (DEP)

Dans quelles conditions s'est déroulé le test ? Comment les enquêtés en difficulté ont-ils réagi, sachant qu'ils sont placés dans une situation qui fait ressortir l'ensemble de leurs incapacités ?

Fabrice MURAT (Insee – Division Emploi)

L'enquête est adaptée au niveau de la personne interviewée. Nous avons réfléchi aux difficultés des personnes, en adaptant nos questions, contrairement à l'enquête IALS. Après un exercice d'orientation sur un support de la vie quotidienne, une page de programme télévisé, il est possible de se forger une première appréciation du niveau de l'enquêté. Il est orienté, en fonction de ses résultats, soit vers des tests classiques, soit vers des questions simples qui sont précédées d'un exercice de compréhension orale. Sur ces exercices, peu de personnes obtiennent zéro.

Pour répondre à votre question, le module est généralement bien accepté. Si la personne déclare, d'emblée, qu'elle ne sait pas lire ou qu'elle ne comprend pas le français, nous nous contentons, au mieux, de lui faire passer l'exercice de compréhension orale. Si cela n'est pas possible, nous nous contentons de regarder le parcours biographique, de poser des questions sur les difficultés que cette non-maîtrise du français peut entraîner dans la vie quotidienne, en insistant sur la façon dont la personne parvient à les pallier.

Claire BAZY MALAUURIE, Présidente

Certaines personnes refusent-elles de répondre ?

Fabrice MURAT (Insee – Division Emploi)

Oui. Environ 5 % des enquêtés refusent les exercices, mais acceptent de passer le module biographique.

Paul SANTELMANN (AFPA)

Si je vous ai bien compris, vous espérez, à partir des résultats de l'enquête, offrir des éléments d'appréciation pour l'élaboration d'une offre de formation pouvant répondre aux situations différenciées de ces populations. Permettez-moi d'émettre quelques réserves car l'offre de formation ne s'organise

pas uniquement par rapport aux lacunes des personnes, mais rapport à ce qu'elles savent faire. Les tests se focalisent sur les compétences de base mais ne permettent pas de repérer toutes les compétences.

Fabrice MURAT (Insee – Division Emploi)

On pourra distinguer les populations qui sont en difficulté en raison d'une mauvaise maîtrise du français d'une part, de celles qui ont été scolarisées en France d'autre part, et cette approche me paraît intéressante. Par ailleurs, je pense qu'on ne peut pas émettre l'hypothèse que toutes les personnes qui n'ont pas appris à lire en français sont en difficulté. Inversement, seul un test peut nous permettre d'identifier la population des personnes en difficulté parmi celles qui ont pourtant appris à lire en français. Ce chiffre global, me semble-t-il, n'est pas actuellement disponible.

Véronique SANDOVAL (DEP)

S'agit-il de la première enquête Insee de ce type comportant des tests ?

Fabrice MURAT (Insee – Division Emploi)

Sur ce point, celle de 2002 était la première.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

L'enquête sur la lecture est incontournable dans le cadre de la Journée d'appel à la défense (JAPD).

Fabrice MURAT (Insee – Division Emploi)

L'enquête IVQ est dans le prolongement de cette enquête, mais les champs sont différents puisque l'IVQ englobe la population des personnes étrangères, qui ne font pas partie des JAPD.

VI. Examen de projets d'enquête pour avis d'opportunité

Enquête CVTS-3

Renaud DESCAMPS (Cereq)

La formation tout au long de la vie est un enjeu majeur pour nos économies et nos sociétés. Cet enjeu est d'ailleurs régulièrement affirmé, tant au niveau européen qu'à l'échelle de l'Hexagone.

Par ailleurs, la récente loi du 4 mai va dans le sens d'un développement de la formation continue, en soulignant le rôle du dialogue social. Dans cette optique, les différents acteurs institutionnels, mais aussi les salariés et leurs représentants, comme les entreprises et leurs représentants, ont besoin d'une information assez large, comparable internationalement et, bien sûr, fiable.

Pour répondre à cette demande, nous souhaiterions réaliser un troisième volet de l'enquête CVTS (Continuing Vocational Training Survey), dont la première édition avait eu lieu en 1994, et la deuxième en 1999. Cette enquête fait l'objet d'un projet de règlement européen, qui prévoit une reconduction tous les cinq ans.

Les principaux thèmes abordés seront les suivants :

- le recueil de données structurelles sur l'entreprise ;
- la politique de formation de l'entreprise ;
- les cours et stages de formation professionnelle continue financés par l'entreprise, au moins partiellement ;
- les autres formes de formation professionnelle continue ;
- les raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue.

Il est envisagé d'intégrer le rôle des entreprises dans la formation initiale professionnelle (contrats d'apprentissage et autres formes de contrats particuliers).

L'année 2005 constitue la période de référence. L'enquête sera conduite au premier trimestre 2006. Elle sera réalisée par téléphone, avec le système CATI, auprès d'un échantillon de l'ordre de 8 100 entreprises de 10 salariés et plus, soit la taille de l'échantillon de l'enquête CVTS2. Les entreprises retenues couvrent 53 secteurs de la NAF, les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et des administrations publiques étant exclus.

L'enquête AES devant se dérouler la même année, nous avons prévu de la coupler à l'enquête CVTS3. C'est une occasion rare puisque pour l'instant, le projet AES fait l'objet d'un *gentlemen agreement*, ce qui laisse une certaine liberté sur la période de référence, alors que CVTS fait déjà l'objet d'un règlement fixe. Nous pourrions caractériser le contexte de l'individu dans sa formation, grâce aux informations issues de l'enquête CTVS sur l'entreprise. Je précise que ce couplage n'a pas d'impact sur la charge statistique.

En ce qui concerne l'exploitation, Eurostat nous impose de transmettre les données 18 mois après la période de référence. Les premières publications seront diffusées à la fin de l'année 2007.

Outre les parties « européennes », nous attacherons une attention particulière à l'effet de la loi, notamment le DIF. Il sera peut-être prématuré de repérer les incidences des mesures spécifiques, mais nous pourrions apprécier dans quelle mesure les nouvelles dispositions sont intégrées dans la politique de formation des entreprises.

Pour répondre à la question qui a été posée précédemment sur le champ de l'enquête, il est vrai que les petites entreprises jouent un rôle très actif dans le tissu économique. Nous avons envisagé d'intégrer des entreprises artisanales, de moins de 10 salariés. C'est avec regret que nous ne l'avons pas fait, mais nous avons dû tenir compte de contraintes budgétaires. L'enquête CVTS est financée en partie par Eurostat, sur le seul champ qui l'intéresse.

Jean-Pierre PUIG (Cnis)

Je voudrais apporter quelques points d'éclaircissement sur la procédure. Cette enquête, il faut le souligner, est réalisée en application d'un règlement européen. Son opportunité est, de fait, conférée par le règlement. Reste à savoir si l'enquête donnera satisfaction, outre les besoins européens, aux besoins nationaux. Et, éventuellement, si la formation formule des réserves qui pourront être examinées lorsque l'enquête passera au Comité du label.

Jacqueline ARTIGUEBILLE (Comité du label)

J'ai une remarque : il faudra veiller à signaler dès le passage au Comité du label de l'enquête « ménages » que vous avez introduit un « couplage » entre une enquête ménage et une enquête « entreprises ». Cela nous permettra d'enclencher la procédure nécessaire pour informer les entreprises de la réalisation future de cette enquête couplée.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

La formation donne un avis d'opportunité favorable à l'enquête CVTS3.

Enquêtes « en stock »

Alain GOY (DEP)

Nous devons examiner un ensemble d'enquêtes qui existent, pour certaines, depuis fort longtemps, mais qui n'ont jamais suivi le parcours de validation normalisé au Cnis. Ces enquêtes doivent faire l'objet d'un avis d'opportunité de cette formation et d'un avis de conformité aux règles techniques du Comité du label.

Enquêtes n°27, n°48 et n°26 : effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs (27), dans les établissements supérieurs d'enseignement artistique et culturel (48), et dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (26)

Le système SISE permet de recevoir des fichiers d'élèves de la part d'établissements d'enseignement supérieur ; actuellement, il s'agit principalement d'universités. Les autres établissements ont à renseigner les enquêtes sur supports papier qui vous sont présentées maintenant.

Les trois enquêtes sont en réalité des variantes les unes des autres. En effet, les formations listées ne peuvent être les mêmes selon qu'il s'agit d'une école d'ingénieurs, d'une école de commerce ou d'une école d'art. Ces enquêtes sont présentées sous forme de tableaux, qui permettent de croiser l'année d'étude, le sexe et la nationalité, l'année d'étude et le mode d'accès (nouveaux inscrits, redoublants...). Une année sur deux ou trois, nous demandons la catégorie socioprofessionnelle des parents, une autre année nous demandons la nationalité détaillée, ou encore les langues étudiées.

Ces enquêtes ont constitué le socle de nos statistiques pendant de nombreuses années. Elles sont néanmoins en extinction, quoique de manière très progressive dans l'enseignement supérieur, où il n'est guère aisé de persuader les établissements hors université de nous adresser leurs fichiers élèves.

Aujourd'hui, il paraît opportun de refonder ces enquêtes, qui nous seront utiles pendant encore au moins cinq ans, sur des avis d'opportunité bien établis. Je pourrai, si vous le souhaitez, détailler le champ de ces enquêtes mais il me semble qu'il revient au Comité du label d'identifier les points posant problème.

Pour information, nous avons supprimé l'enquête papier auprès des établissements privés, des facultés catholiques par exemple, qui nous fournissent désormais des fichiers d'élèves. Les deux systèmes ont coexisté pendant un an, afin de s'assurer que le système de fichier était opérationnel. Tel devrait être le destin à terme de ces trois enquêtes que nous soumettons à votre avis.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Ces enquêtes donnent une assez bonne représentation de l'émiettement de l'enseignement supérieur français !

Alain GOY (DEP)

Ajoutons qu'il faut un temps non négligeable pour remplir ce questionnaire. On pourrait même se demander si les établissements n'ont pas plus vite fait d'établir une liste d'élèves avec les différentes variables, plutôt que de construire eux-mêmes les tableaux.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

En l'occurrence, par rapport à des établissements de petite taille, le rapport coûts/résultats est peut-être démesuré.

La formation émet un avis d'opportunité favorable pour ces trois enquêtes.

Enquêtes n°16, 17 et 18 : effectifs d'élèves dans les établissements privés du second degré (16), classes préparatoires aux grandes écoles des établissements publics et privés (17), dans les sections de techniciens supérieurs des établissements publics et privés (18)

Alain GOY (DEP)

Le système Scolarité, qui recense tous les établissements élève par élève, fonctionne désormais sur l'ensemble du public et sur l'ensemble du privé sous contrat. Reste donc le privé hors contrat, ce qui représente quelques centaines d'établissements.

Nous proposerons à ces établissements de rentrer de façon simplifiée dans le système Scolarité. Par exemple, nous ne demanderons pas à un établissement privé hors contrat qui n'a que des classes de BTS de rentrer dans toutes les nomenclatures de Scolarité, qui vont de la Sixième aux classes préparatoires. Le principe est de proposer un système sur mesure. Les établissements pourront soit nous envoyer un fichier, soit saisir les élèves sur une application Internet, avec les variables qui ont été demandées.

Pour les établissements qui n'accepteraient pas ces propositions, il importe de pérenniser ces enquêtes papier, même si leur durée de vie est limitée. Je précise, pour conclure sur ce point, que les questionnaires sont mis à jour tous les ans, pour tenir compte des nouvelles formations dispensées.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

La formation émet un avis d'opportunité favorable pour ces trois enquêtes.

Enquête n°32 dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et socio-éducatifs

Alain GOY (DEP)

Cette enquête est très simple, mais en même temps essentielle si l'on veut avoir une vision complète des statistiques d'éducation. Je rappelle que près de 80 000 élèves sont scolarisés soit dans des hôpitaux, soit dans des centres médico-sociaux ou socio-éducatifs, partiellement ou totalement.

Le questionnaire porte sur le nombre d'enfants accueillis suivant la déficience principale, par sexe et âge, par niveau d'étude, sans oublier les indications sur l'établissement fréquenté l'année précédente. Environ 2 500 établissements sont concernés. Pour remplir le questionnaire, il faut entre une et quelques heures.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

L'enquête couvre-t-elle les enfants qui sont pris en charge, pendant des périodes de traitement bien spécifiques, dans des établissements d'accueil ?

Chantal BRUTEL (DEP)

Les enfants hospitalisés, pendant 3 mois par exemple, et qui suivent par ailleurs une scolarité, peuvent être recensés dans cette enquête dès lors que nous avons une date d'observation. En l'occurrence, la date d'observation se situe entre février et mars. Pour résumer ma réponse, nous n'avons qu'une seule photographie dans l'année

Françoise FAVREAU (ONISEP – MENR)

Je présume que ces enfants sont au moins comptabilisés dans la base élèves de leur établissement d'origine, à moins qu'on ne les sorte de ladite base ?

Chantal BRUTEL (DEP)

Ils sont considérés, dans le système Scolarité, comme étant présents au moment de la rentrée. Ils sont ensuite comptabilisés en février et en mars dans cette enquête.

Françoise FAVREAU (ONISEP – MENR)

Ils ont donc pu être comptabilisés deux fois...

Chantal BRUTEL (DEP)

Cette enquête présente de légères imperfections. Sur le champ des établissements médico-sociaux, nous travaillons avec le Ministère de la santé, essentiellement avec la Drees, pour avoir un champ qui soit le plus exhaustif possible. Nous envisageons de re-travailler cette enquête, afin d'introduire des éléments de précisions sur le temps pendant lequel ces enfants sont intégrés dans les établissements, par exemple.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Les situations sont en effet différentes. Certains enfants sont hospitalisés dans des centres de lutte contre le cancer, où l'appareil scolaire est, pour le moins, très rudimentaire.

Alain GOY (DEP)

Pour répondre à la question de Mme Favreau, les premiers tableaux portent sur les enfants accueillis à une date t. Les trois tableaux suivants concernent les enfants accueillis toute l'année. Dans une certaine mesure, cela évite les doubles comptabilisations.

Françoise FAVREAU (ONISEP – MENR)

Il faut aussi tenir compte de la situation des enfants en intégration partielle, c'est-à-dire ceux qui sont, sur une semaine, deux demi-journées dans un centre médical ou en hôpital de jour puis deux demi-journées à l'école.

Alain GOY (DEP)

Il faudrait gérer ces enquêtes au niveau de l'élève. Mais nous avons d'autres priorités pour l'instant.

Chantal BRUTEL (DEP)

Les élèves scolarisés à mi-temps dans le système scolaire classique et présents à mi-temps dans des établissements médico-sociaux, ne reçoivent pas forcément un enseignement pendant la mi-temps en milieu hospitalier. En l'occurrence, le champ de l'enquête que nous vous présentons est celui des établissements qui délivrent des formations aux enfants.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

De toute façon, il ne s'agit pas d'une enquête sur le mode de scolarisation des élèves qui sont en dehors du système scolaire classique.

La formation émet un avis d'opportunité favorable pour cette enquête.

Enquêtes n°74 et 75 : insertion dans la vie des lycéens (74), des apprentis (75)

Alain GOY (DEP)

Cette enquête avait déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité, qui était toutefois limité dans le temps. Cela explique qu'elle soit soumise, ce jour, à votre approbation. Elle sera également présentée au Comité du label.

Cette enquête a pour objet de mesurer l'insertion professionnelle des jeunes 7 mois après leur sortie d'une formation secondaire (BEP, CAP, Bac) ou d'une formation en STS. Elle doit également être un outil de pilotage du système éducatif, dans le champ de l'insertion professionnelle des jeunes. Rappelons que la loi d'orientation de 1989 érige l'insertion professionnelle au rang des objectifs éducatifs.

Au plan méthodologique, le choix s'est porté sur une enquête exhaustive, qui permet de calculer des indicateurs très fins. Au-delà des coûts induits, il a fallu affiner les méthodes au cours du temps. Si l'on se plaçait du strict point de vue de la statistique générale, l'on se contenterait de réaliser une bonne enquête par sondage. Dans le cas d'une enquête exhaustive, il faut se contenter d'un taux de réponse de l'ordre de 50 % à 60 % si l'on procède par voie postale et 70-90 % si l'on fait des relances téléphoniques.

Afin d'apprécier le biais de l'enquête, nous avons réalisé des contre-enquêtes sur des non-répondants : à notre surprise, ceux-ci présentaient des profils très proches des répondants ; aucun biais de non-réponse n'a donc été décelé. L'enquête pouvait donc être valablement exploitée, en dépit d'un taux de réponse jugé « moyen ».

L'on peut se demander si cette enquête ne fait pas double emploi avec les enquêtes d'insertion du Cereq. Les enquêtes du Cereq concernent tous les niveaux de formation, et sont réalisées trois ans après la sortie du système. Nous couvrons l'insertion et la sortie des lycées et des CFA, et ce jusqu'au BTS, sept mois après la sortie du système éducatif. Cette approche nous permet de calculer un indicateur plus conjoncturel et disponible plus rapidement. L'exhaustivité permet normalement d'avoir une analyse à des niveaux géographiques fins, voire de tirer des conclusions au niveau de chaque établissement. En ce sens, on ne peut pas parler de « double emploi ». Je dirais plutôt que ces deux enquêtes sont complémentaires, dans la mesure où les enquêtes du Cereq montrent clairement que l'insertion professionnelle s'inscrit dans un horizon long, trois ou six ans voire plus. J'ajoute que les enquêtes du Cereq permettent des analyses plus approfondies mais nécessitent davantage de recul. Enfin, elles portent sur des échantillons de 40 000 à 60 000 personnes, en fonction des compléments régionaux.

Pour finir, l'enquête IVA fait peser un poids relativement important sur les établissements et les rectorats, mais nous tentons de leur faire comprendre que cela fait partie de leurs missions.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Justement, comment procèdent-ils pour collecter ces informations ? Doivent-ils relancer les élèves ? Comment font-ils pour retrouver les élèves, au mois de janvier suivant ?

Alain GOY (DEP)

Si je puis m'exprimer ainsi, nous leur mâchons le travail ! Lorsqu'un élève disparaît du fichier Scolarité, il est présumé sortant. Nous établissons des listes des présumés sortants et nous demandons à chaque chef d'établissement de les vérifier.

Véronique SANDOVAL (DEP)

Nous regardons si l'élève est toujours répertorié dans la base élèves ou non. Dans cette base, nous avons des indications sur la dernière adresse de l'élève. L'inspection académique édite les fichiers d'étiquettes qui sont collées sur les enveloppes que l'établissement doit adresser à l'élève. L'établissement peut, bien sûr, rectifier l'adresse s'il a connaissance de nouvelles coordonnées.

Alain GOY (DEP)

Au retour du questionnaire, il appartient à l'établissement de saisir les informations qui y figurent. Le rectorat, lui, prend en charge les relances. Si nous avons le fichier d'élèves sur l'ensemble du système éducatif, nous lancerions moins de questionnaires inutiles.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Comment procédez-vous au Cereq ?

Renaud DESCAMPS (Cereq)

Je ne suis pas chargé de ces enquêtes. Je préfère donc m'abstenir de vous répondre, pour ne pas vous induire en erreur.

Alain GOY (DEP)

Le Cereq nous sollicite également quand il s'agit d'établir une liste d'élèves présumés sortants.

Jacqueline ARTIGUEBIEILLE (Comité du label)

Monsieur GOY a brillamment défendu son dossier, mais je suis contrainte de rappeler à cette formation que le Comité du label a émis des réserves sur cette enquête exhaustive qui, par ailleurs, est obligatoire. Il avait été demandé aux services de l'Éducation nationale de réfléchir à d'autres solutions, car l'envoi de près de 500 000 questionnaires paraît quelque peu excessif au regard de la charge statistique. Je constate cependant que vous avez mené une réflexion en ce sens, car désormais, vous interrogez chaque année une spécialité sur deux, mais toujours exhaustivement.

Alain GOY (DEP)

Il y a une raison de fond à cette exhaustivité.

Jacqueline ARTIGUEBIEILLE (Comité du label)

Il faudra donc présenter un projet argumenté, en septembre prochain, au Comité du label.

Catherine FILPA (OREFQ)

Ces enquêtes sont extrêmement importantes pour les acteurs régionaux qui les exploitent. D'ailleurs, nous avons été déçus de constater que les spécialités étaient désormais alternées. Nous aurions préféré que l'enquête soit reconduite chaque année à l'exhaustif. Par ailleurs, ce recul sur l'enquête IVA n'est pas particulièrement bienvenu, car nous avons enfin réussi à impliquer les conseils régionaux dans une démarche active en faveur de l'insertion professionnelle des apprentis. Encore une fois, nous avons besoin de ces enquêtes, dont les résultats sont analysés avec la plus grande attention à l'échelle régionale. Pour finir, je suis de l'avis de Monsieur GOY, cette enquête est tout à fait complémentaire de l'enquête Générations du Cereq.

Alain GOY (DEP)

Cinq académies sont sensibles à votre argument puisqu'elles se sont mobilisées pour conduire l'enquête de façon exhaustive. Il s'agit véritablement d'une question de budget ; et ce recul nous a paru le meilleur repli possible. Il me semble que vous procédez de même au Ministère de l'agriculture ?

Francine DERAMBURE (DGER – MAPAAR)

Pour notre part, nous réalisons chaque année des enquêtes pour connaître le devenir professionnel des anciens élèves et apprentis. Il s'agit d'enquêtes exhaustives puisque nous intégrons tous les sortants des différents diplômes. En revanche, nous n'enquêtons pas toutes les populations la même année, mais nous alternons sur deux ans.

Véronique SANDOVAL (DEP)

Les branches professionnelles, notamment du secteur du BTP et de l'automobile, sont également très intéressées par les résultats de notre enquête, dans leurs domaines respectifs.

Catherine FILPA (OREFQ)

Nous aurions même été favorables à une amélioration du mode d'exploitation de ces enquêtes, notamment en traitant par des méthodes de « sirénage » les items qui portent sur les emplois occupés par les jeunes. Nous tendrions ainsi vers une exploitation optimale, en disposant d'indicateurs pertinents sur la relation entre la formation et l'emploi, au moins à court terme. Pour résumer, nous serions demandeurs de moyens accrus.

Jacqueline ARTIGUEBIELLE (Comité du label)

Mes remarques avaient pour but d'améliorer la qualité de cette enquête. Rien ne dit que l'exhaustivité améliore la qualité rendue pour les régions et les branches professionnelles. C'est peut-être là qu'il faut cibler les efforts.

Véronique SANDOVAL (DEP)

Précisément, nous avons été vigilants sur ce point. Par exemple, nous avons permis aux régions d'interroger toutes les formations, à la condition qu'elles aient le même taux de réponse ou un taux de réponse supérieur.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Il y a donc bon espoir pour que le Comité du label soit moins sévère !

J'ai relevé, chez certains d'entre vous, un avis très favorable au renouvellement de cette enquête à qui nous délivrons un avis d'opportunité favorable.

Projets d'avis de la formation**Carla SAGLIETTI (Cnis)**

Nous allons examiner une première version des cinq projets d'avis proposés par la formation puisque, comme vous le savez, ces avis font l'objet d'un long processus d'élaboration, qui s'achèvera à l'assemblée plénière du mois de décembre.

Par ailleurs, certaines modifications de dates vous seront annoncées à la fois par courrier et sur le site du Cnis concernant nos réunions d'octobre, les salles que nous avons réservées n'étant plus disponibles. La réunion « Statistiques régionales et locales » aura lieu le mercredi 22 septembre à 14 heures 30, à Bercy. La réunion « Inter-formation statistiques sociales », qui regroupe les quatre formations sociales (Emploi-Revenu, Démographie-Conditions de vie, Éducation-Formation, Santé-Protection sociale), doit se tenir le jeudi 30 septembre au matin, à Bercy également. Enfin, la réunion de l'inter-formation « Statistiques d'entreprise », qui pourrait intéresser certains d'entre vous, aura lieu le vendredi 8 octobre au matin.

Cinq projets d'avis sont soumis à l'appréciation des membres de la formation. La rédaction approuvée par la formation figure en page du présent document.

Claire BAZY MALAURIE

Merci à vous tous et bon travail à chacun d'entre vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis **avant le 24 septembre 2004** (tél. : 01 41 17 52 65 - mél cnis@insee.fr). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2004.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Lettre de la nouvelle présidente Mme Claire BAZY-MALAUURIE
- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2004
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité

Document distribué en séance

- Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2002-2003 - Note d'information du ministère de l'Éducation (février 2004) - [disponible sur le site du ministère](#) chargé de l'éducation.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- ✓ Enquête CVTS-335
- ✓ Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs, dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités 36
- ✓ Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements d'enseignement privés du second degré, dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements publics et privés, dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics et privés 38
- ✓ Enquête sur les effectifs dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs, et socio-éducatifs publics et privés 39
- ✓ Enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) ou sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA) 40

Paris, le 26 août 2004 n°165/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête CVTS-3

Volet français de l'enquête européenne sur la formation Professionnelle Continue dans les entreprises

Programme : 2006
Émetteur : Cereq

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné le projet d'enquête CVTS-3, volet français de l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (Continuing Vocational Training Survey-3)

Cette enquête porte sur la formation continue et plus généralement sur les politiques de développement des compétences mises en oeuvre par les entreprises. Elle rentre dans le cadre du système d'information statistique intégré (SEISI) qu'Eurostat envisage de créer pour pouvoir mesurer la formation tout au long de la vie. La partie française du questionnaire contribuera aux actions d'évaluation de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 et de la loi du 4 mai 2004 relatifs à la formation tout au long de la vie.

L'enquête fait l'objet d'une proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil présentée par la Commission. Elle a vocation à être reconduite tous les 5 ans.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les données structurelles sur l'entreprise, la politique de formation de l'entreprise, les cours et stages de formation professionnelle continue, les autres formes de formation professionnelle continue et les raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue.

L'enquête aura lieu en 2006 sur l'exercice 2005 auprès d'un échantillon de 8 100 entreprises de 10 salariés et plus. Un certain nombre de secteurs en sont exclus : agriculture, éducation, santé, action sociale et administration publique. L'échantillon de CVTS 3 sera couplé avec celui de l'enquête auprès des ménages « Formation Continue 2006 ». La base de sondage comprendra les numéros SIRET des entreprises dans lesquelles travaillent les individus enquêtés dans l'enquête FC2006 et elle sera complétée par un tirage aléatoire au sein du fichier SIRENE de l'Insee. La collecte sera réalisée par un institut de sondage au printemps 2006, par téléphone avec une durée de questionnement de vingt minutes en moyenne.

Le comité de concertation à l'échelon français sera constitué de l'Insee, la Dares, le Cereq et des représentants des partenaires sociaux.

La diffusion est prévue par Eurostat pour la fin de l'année 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 26 août 2004 n°166/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs, dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités

Programme : 2005 et suivants

Émetteur : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné les projets d'enquêtes sur les effectifs dans les écoles d'ingénieurs, dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel et dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

Ces enquêtes ont pour objectif de recenser les étudiants inscrits, les flux d'entrants et les diplômes délivrés, ventilés suivant divers critères, pour toutes les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités non intégrés dans le système SISE (système qui consiste à centraliser des fichiers d'étudiants et de diplômés). Elles permettent d'alimenter le débat sur l'école et d'éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- pour les effectifs d'inscrits (hors formation continue et apprentissage) :
 - o année d'étude, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers)
 - o année d'étude et mode d'accès (nouveaux inscrits, passés d'une année à l'autre, redoublants)
 - o âge et formation
 - o et alternativement catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, formation et nationalité regroupée (français/étrangers) OU langues étudiées par les élèves OU nationalité des élèves ;
- pour les nouveaux inscrits :
 - o origine scolaire (bac, CPGE, DUT, licence,...°) et formation
 - o série de baccalauréat (avec une distinction des bacheliers de l'année)
- diplômés délivrés, distingués par type de diplômes, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers)

Les enquête sont réalisée auprès de :

- toutes les écoles d'ingénieurs de France métropolitaine qui ne sont pas dans le système SISE, soit environ 130 établissements à la rentrée 2004, interrogés à la rentrée scolaire. Environ 50 de ces établissements sont interrogés à nouveau en mars sur les formations d'ingénieur en partenariat (débouchant sur le titre d' « ingénieur des techniques de l'industrie ») ;
- tous les établissements sous tutelle du ministère de la Culture ou du ministère de l'Éducation nationale de France métropolitaine et des DOM, soit environ 250 établissements.

- tous les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités de France métropolitaine et des DOM, soit environ 500 établissements : écoles normales supérieures, écoles d'architecture, écoles administratives et juridiques, écoles de commerce et de gestion, etc. Cette enquête est réalisée en janvier.

La préparation de la réponse au questionnaire papier de ces enquêtes nécessite d'une à trois journées selon la taille et la nature de l'établissement.

Aucun comité de concertation ne s'est réuni, mais un groupe de travail est constitué pour préparer l'évolution de cette enquête vers une transmission de fichiers individuels.

La diffusion est réalisée dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'Infocentre du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes.

Paris, le 26 août 2004 n 167/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements d'enseignement privés du second degré, dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements privés et dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements privés

Programme : 2005 et suivants

Émetteur : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné le projet d'enquête sur les effectifs des élèves dans les établissements d'enseignement privés du second degré, dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements privés et dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements privés.

Cette enquête a pour objectif de compléter le panorama détaillé du système scolaire sur les formations suivies et les caractéristiques des élèves, pour la partie qui n'est pas couverte par un système d'information de type administratif. Elle permet de répondre aux demandes de statistiques et d'indicateurs sur le système éducatif, qui sont nécessaires pour alimenter le débat sur l'école et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les structures pédagogiques (types et nombre de classe) et les caractéristiques des élèves (sexe, âge, nationalité, origine scolaire ou géographique, catégorie socioprofessionnelle, ..), les formations qu'ils suivent (y compris les options), les modes d'hébergement (externes, demi-pensionnaires, ..).

L'enquête a lieu auprès des établissements qui n'ont pas encore adhéré au système SCOLARITE en France métropolitaine, DOM et TOM :

- et qui sont sous tutelle de l'Éducation nationale pour les établissements privés d'enseignement secondaires;
- et qui sont sous tutelle de tous les ministères sauf l'Agriculture pour les classes préparatoires des établissements privés et les établissements publics et privés ayant des sections de techniciens supérieurs.

La collecte est réalisée en octobre de chaque année. La préparation de la réponse nécessite d'une à cinq journées selon la taille et la nature de l'établissement.

Il n'y a pas de comité de concertation. Un tel comité ou un groupe de travail sera constitué pour l'évolution de cette enquête vers une transmission de fichiers individuels.

La diffusion est réalisée dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'InfoCentre du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes.

Paris, le 26 août 2004 n°168/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les effectifs dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs, et socio-éducatifs publics et privés

Programme : 2005 et suivants

Émetteur : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné le projet d'enquête sur les effectifs dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs, et socio-éducatifs publics et privés

Cette enquête a pour objectif de décrire la scolarisation des enfants malades et handicapés. Elle répond au besoin de couverture exhaustive du système éducatif par le service statistique du ministère de l'éducation nationale, qui peut ainsi produire des statistiques et des indicateurs sur l'ensemble du système éducatif, qui viennent alimenter le débat sur l'école et éclairer les décideurs.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le nombre d'enfants accueillis selon la déficience principale et le nombre d'enfants scolarisés par l'établissement toute l'année (par sexe et âge, par niveau d'études et selon l'établissement fréquenté l'année précédente).

L'enquête aura lieu auprès de tous les établissements hospitaliers, médico-éducatifs ou socio-éducatifs accueillant des enfants scolarisables, privés ou publics, en France métropolitaine, DOM, et TOM, soit environ 2 500 établissements. La collecte sera réalisée entre février et avril, avec une durée de questionnement de d'une à quelques heures selon la taille et la nature de l'établissement.

La diffusion est réalisée dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'Infocentre du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 26 août 2004 n°169/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et dans la vie professionnelle des apprentis (IPA).

Programme : 2005 et suivants

Émetteur : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné les projets d'enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et dans la vie professionnelle des apprentis (IPA).

Cette enquête a pour objectif de rendre compte du devenir des lycéens ou des apprentis sept mois après leur sortie du système éducatif et de fournir des informations, au rectorat comme aux régions et aux partenaires sociaux, pour négocier le schéma régional des formations. Les objectifs fixés par la loi au système éducatif comportent en effet celui d'une bonne insertion professionnelle des élèves. Les responsables du système éducatif doivent donc se doter d'indicateurs en la matière pour éclairer leur décisions.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation au 1^{er} février de l'année qui suit leur abandon présumé du système éducatif et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, le statut de cet emploi, son intitulé, la fonction principale exercée, la catégorie socioprofessionnelle dont il relève, la durée du travail et le salaire correspondant, la taille et le secteur d'activité de l'entreprise (en 16 postes), les démarches qui ont permis d'obtenir cet emploi et l'opinion que l'élève a de la formation qu'il a suivie, y compris des stages en entreprises.

L'enquête aura lieu au premier trimestre de chaque année auprès des lycéens présumés sortants de la moitié des spécialités, chaque spécialité étant ainsi enquêtée une année sur deux ; elle aura lieu auprès de tous les apprentis présumés sortants du système éducatif, soit environ 100 000. La collecte sera réalisée par courrier, avec une durée de questionnement de cinq à vingt minutes.

La collecte sera réalisée par courrier, avec une durée de questionnement de cinq à vingt minutes.

Cette enquête a fait l'objet d'une refonte totale du questionnaire et de l'organisation de sa gestion en 2002-2003. Un comité de pilotage avait été reconstitué, auquel ont participé très activement des représentants d'associations de parents d'élèves, des proviseurs de lycées professionnels et des directeurs de CFA.

La diffusion est réalisée dans les collections *Notes d'information*, dans les publications annuelles *Repères et références statistiques (RERS)* et *Géographie de l'école*, et dans plusieurs publications académiques.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes.